



CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Normandie

LES DUNES DE LA CÔTE OUEST DU COTENTIN

LE MASSIF DE BEAUBIGNY

TÉLÉPHONE 31.50.38.67

1, RUE GÉMARE
BP 506

14035 CAEN CEDEX
TÉLÉCOPIE 31.85.49.19

992
ENV

ALX

N°inv: 633A



DATE: 28/05/2000

07.05.01/7015

LES DUNES DE LA COTE OUEST DU COTENTIN

LE MASSIF DE BEAUBIGNY

A.R.P.L.I.

Association Régionale
pour la Protection du Littoral

DECEMBRE 1991

TABLE DES MATIERES

LES DUNES DE LA COTE OUEST DU COTENTIN.....	3
A - Les sites dunaires de la côte ouest	5
B - Le cadre réglementaire	9
C - Une problématique différente du nord au sud	10
D - Les acquisitions foncières.....	12
E - Les structures de gestion.....	13
BEAUBIGNY-LES MOITIERS D'ALLONNE	14
INTRODUCTION	15
PREMIERE PARTIE : ETAT INITIAL.....	18
A - Informations générales.....	19
1°. Localisation	19
2°. Statut actuel et limites du site.....	19
3°. Description sommaire	21
4°. L'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral.....	28
5°. La gestion actuelle	29
B - La richesse naturelle.....	32
1°. Milieu physique et patrimoine géologique	32
2°. La richesse biologique.....	34
C - La chasse	39
D - Patrimoine historique.....	40
E - Critères qualitatifs d'évaluation du massif dunaire.....	41
1°. Superficie.....	41
2°. Diversité	41
3°. Caractère naturel.....	42
4°.Rareté	42
5°. Fragilité	42
6°. Originalité	43
7°. Historique du site	43
8°. Situation du site dans des unités géographiques ou écologiques.....	43
9°. Valeur potentielle.....	43
10°. Attrait intrinsèque.....	43
DEUXIEME PARTIE : PLAN DE GESTION	45
A - Contraintes	47
1°. Facteurs écologiques	47
2°. Facteurs anthropiques	48
3°. Facteurs juridiques.....	49
4°. Autres contraintes	49
B - Objectifs de gestion	50
1°. Objectif principal	50
2°. Objectifs secondaires.....	50
C - Les moyens à mettre en oeuvre.....	54
2°. Travaux urgents à mener dans l'année suivant l'approbation du plan de gestion (voir cartes A 7 et A 8)	54
D - Surveillance et entretien.....	60
E - Suivi écologique.....	62
F - Evaluation périodique.....	63
CONCLUSION GENERALE	64

**LES DUNES DE LA COTE OUEST DU
COTENTIN**

A- Les sites dunaires de la côte ouest

Une réflexion d'ensemble est engagée pour rendre cohérente la gestion sur les principaux sites dunaires.

Les études sont réalisées sur les sites où les acquisitions sont envisagées à court terme ou déjà significatives, soit du nord au sud : dunes de BIVILLE (1991), massif dunaire de BEAUBIGNY - LES MOITIERS D'ALLONNE (sites de SURTAINVILLE et d'HATTAINVILLE, 1992), dunes de LINDBERGH (1992), dunes de SURVILLE (1992), havre de SAINT-GERMAIN-SUR-AY (1989), LA POINTE D'AGON (1990), havre de LA VANLEE (1989) et dunes de DRAGEY (1992) (voir carte A 0).

Le Conservatoire de l'Espace Littoral, délégation Normandie, a commencé en 1989 une réflexion d'ensemble sur les sites dunaires de la côte ouest du Cotentin, c'est-à-dire du massif de BIVILLE jusqu'aux dunes de DRAGEY (voir carte A 0).

Le présent document traite du massif de BEAUBIGNY - LES MOITIERS D'ALLONNE, des dunes de LINDBERGH et de SURVILLE (voir cartes A 1 et A 2).

Les secteurs dunaires de la côte ouest du Cotentin sont diversifiés. Au nord du cap de CARTERET, deux puissants massifs dominant (BIVILLE et bien entendu celui de BEAUBIGNY) avec leur cortège morphologique spécifique et rare : les dunes perchées montent à l'assaut de la falaise fossile et en tapissent les flancs. Les paysages sont somptueux à partir des points dominants.

Les havres caractérisent ensuite la côte. Au nombre de 8, plus ou moins artificialisés, leur intérêt est par conséquent variable. Le Conservatoire intervient ou envisage l'intervention aux abords de 5 d'entre eux.

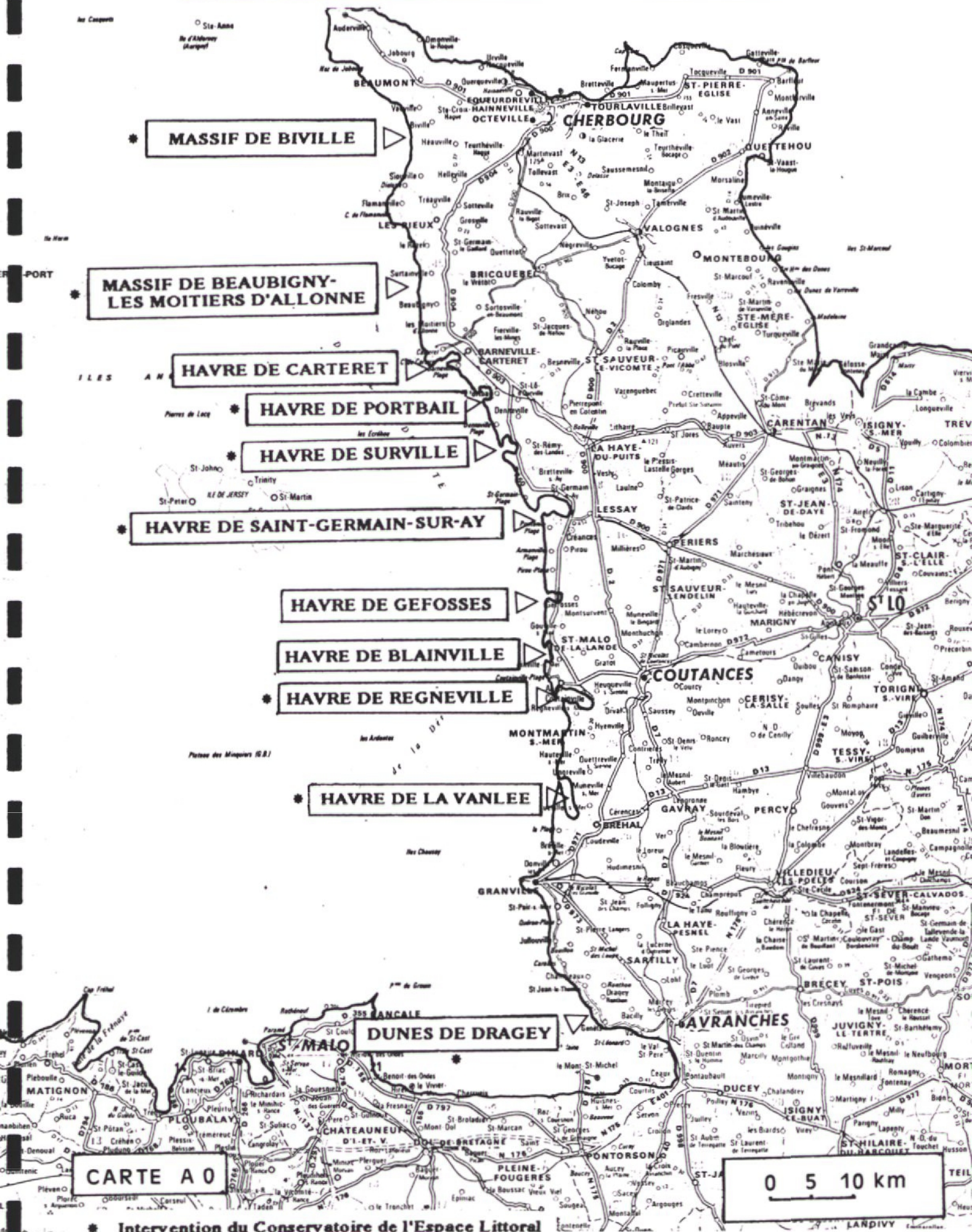
Seuls les havres de CARTERET, de GEFFOSSES et de BLAINVILLE ne sont pas concernés par l'action de l'Etablissement. Le site des dunes de DRAGEY est constitué par un cordon littoral dont la largeur varie de plusieurs dizaines à une centaine de mètres. Il a permis le développement d'un marais arrière-littoral alimenté par un cours d'eau parallèle à la ligne du rivage.

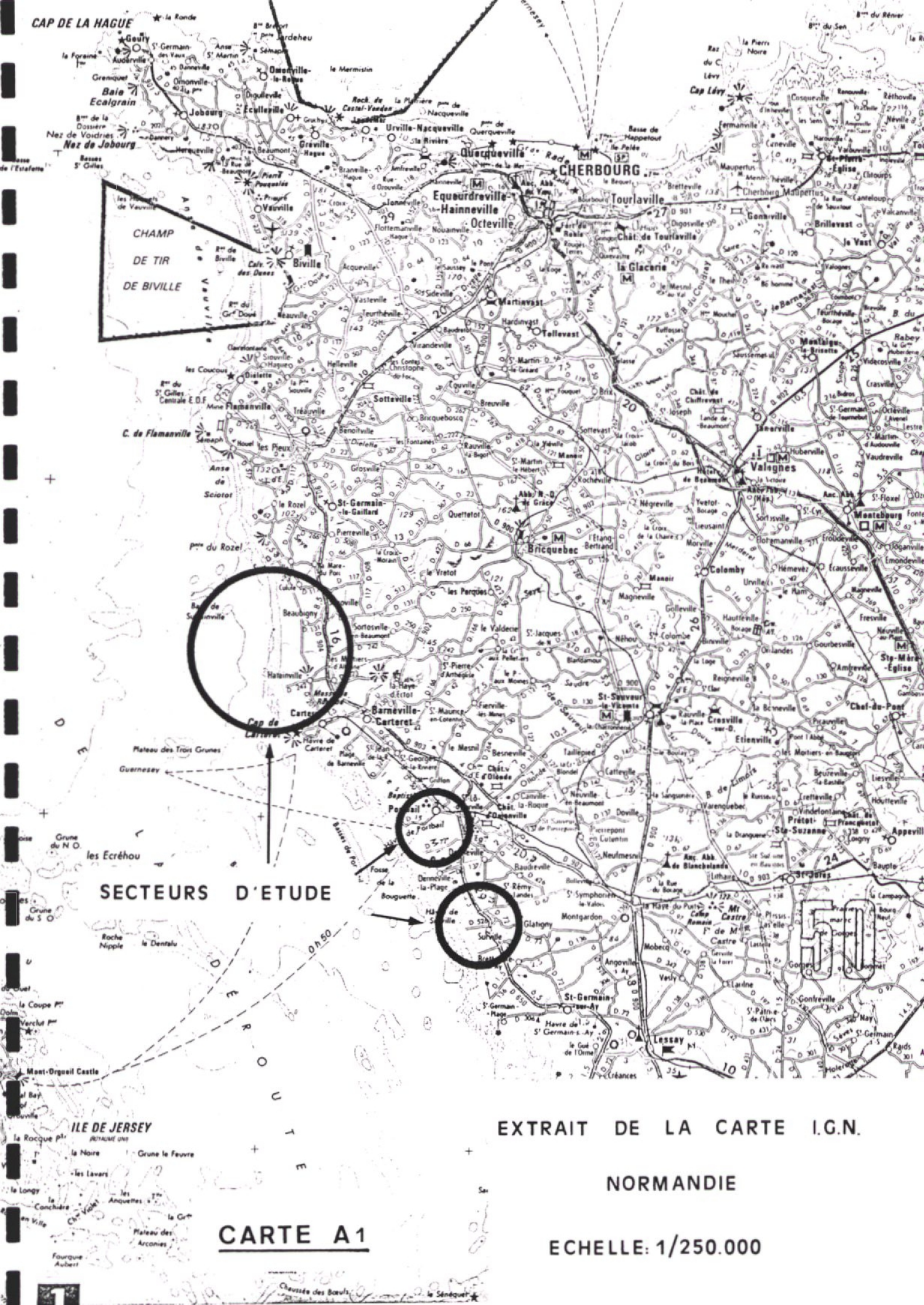
Les sites dunaires de la côte ouest sur lesquels portent l'intervention du Conservatoire apparaissent complémentaires, tant au plan strictement paysager que sur celui de la richesse biologique.

Il est indispensable de disposer, pour chacun des sites, soit d'un bilan écologique lorsque les acquisitions sont encore réduites, soit d'un plan de gestion lorsque les superficies acquises sont significatives, afin de guider l'action du gestionnaire.

COTE OUEST DU COTENTIN

LOCALISATION DES PRINCIPAUX SITES DUNAIRES





CAP DE LA HAGUE

CHAMP
DE TIR
DE BIVILLE

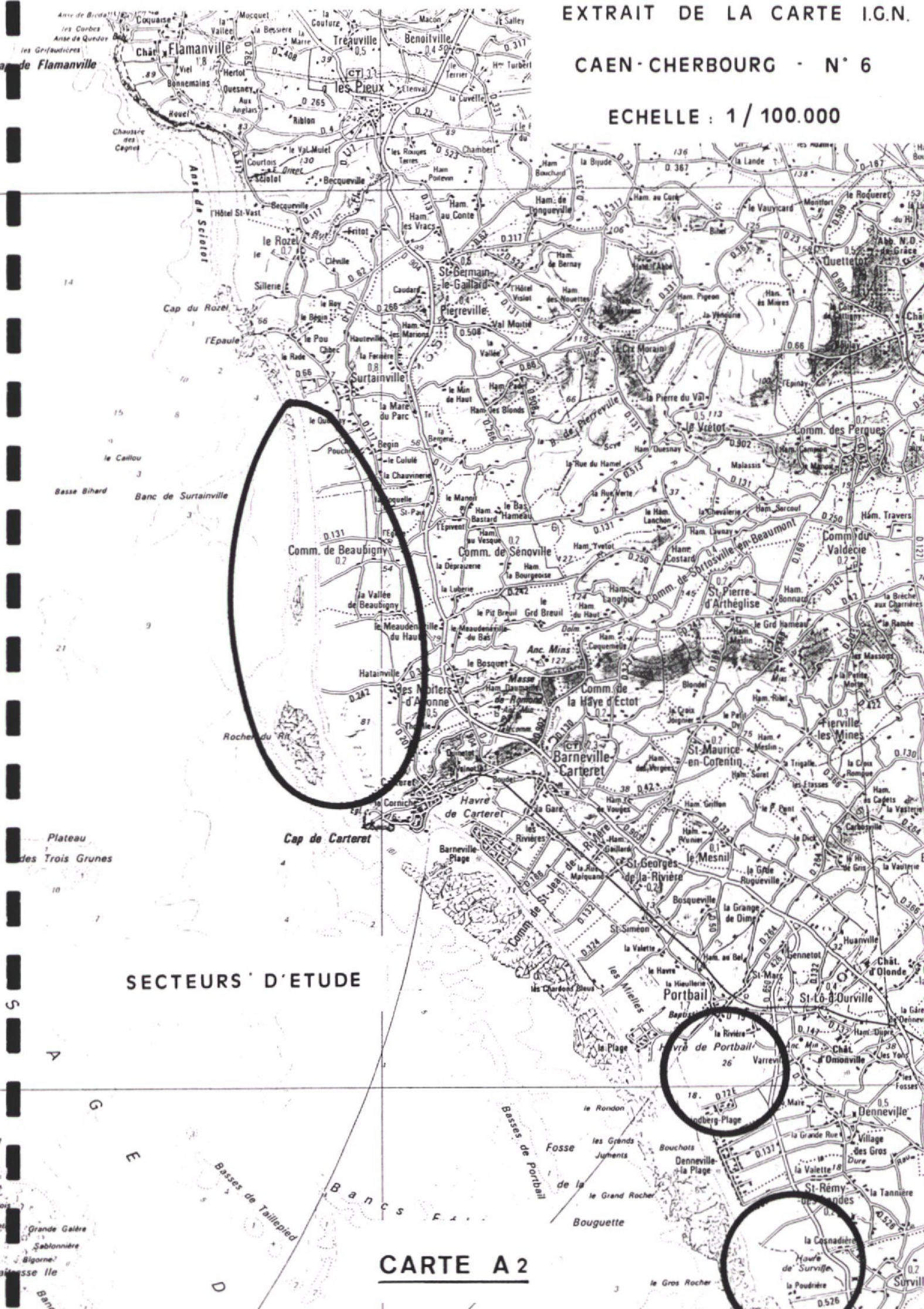
SECTEURS D'ETUDE

CARTE A1

EXTRAIT DE LA CARTE I.G.N.

NORMANDIE

ECHELLE: 1/250.000



SECTEURS D'ETUDE

B - Le cadre réglementaire

L'arsenal réglementaire qui s'applique sur les sites est déjà conséquent, mais l'application des lois et des décrets sur le terrain est lente et difficile, car rares sont les protections qui s'accompagnent de mesures de gestion.

La Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, montre bien la prise de conscience nationale des problèmes d'aménagement du territoire en bord de mer.

Les nombreux abus et l'urgence d'encadrer des projets dont beaucoup ont dérapé par le passé ont poussé les parlementaires à adopter une Loi dont les décrets d'application sont publiés avec retard.

Le décret n° 89-694 du 20 septembre 1989 porte application de dispositions du code de l'urbanisme particulières au littoral et modifie la liste des catégories d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux devant être précédés d'une enquête publique.

Dans son chapitre VI, intitulé "Dispositions particulières au littoral", article R. 146-1, le décret précise l'article L. 146-6 de la Loi. Les milieux doivent être protégés, dès lors qu'ils constituent un site ou un paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral, ou qu'ils sont nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentent un intérêt écologique.

Les milieux concernés sont notamment les dunes, les plages, les estrans, les forêts et les zones boisées proches du rivage, les parties naturelles des estuaires, les zones humides ou temporairement immergées, les zones de gagnage de l'avifaune, les parties naturelles des sites inscrits ou classés, autant d'éléments caractéristiques des sites sur lesquels porte la réflexion du Conservatoire.

Suite à ces références juridiques, l'on constate aisément que les sites dunaires de la côte ouest rentrent dans le cadre de la Loi littoral et sont ainsi reconnus comme des territoires méritant la plus grande attention.

Leur protection est d'autant plus nécessaire que l'érosion marine met gravement en cause la survie de certains d'entre eux. Autant les puissants massifs du nord de la côte peuvent supporter un recul de 2 à 5 mètres suivant les années, autant les minces cordons littoraux sont alors mis en danger, alors qu'ils protègent bien souvent un vaste marais arrière-littoral où l'activité agricole est prépondérante.

Aux termes de la Loi, les Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.) des communes littorales doivent être mis en conformité avec les dispositions contenues dans l'article L. 146-6. Les secteurs relevant de cet article doivent ainsi être classés en zone ND. Après examen, il apparaît que la quasi-totalité des P.O.S. ont classé les zones naturelles en zone ND.

La côte ouest abrite de grands havres aujourd'hui classés et les dunes de BIVILLE sont en voie de classement. Une réserve naturelle est en voie d'acquisition à VAUVILLE. Des arrêtés de biotope protègent des espèces floristiques et faunistiques le long du littoral.

Ces procédures fortes ne s'accompagnent pas cependant de mesures spécifiques de gestion. Enfin, la politique menée par le département de la Manche sur les espaces naturels sensibles (T.D.E.N.S., zones de préemption) permet de garantir la protection définitive des sites remarquables et d'assurer une gestion dynamique et active assurant la conservation des paysages et l'accroissement des ressources naturelles.

C - Une problématique différente du nord au sud

Les usages agricole et touristique actuels diffèrent selon la localisation du site.

Le contexte agricole est bien différent suivant la localisation des sites. Au nord, la pression agricole n'est ressentie que progressivement lorsque l'on se dirige vers l'est et que l'on quitte le massif dunaire. Les terrains sont essentiellement voués au pâturage, à l'extérieur du site. Les sols recherchés sont plus profonds et dont la teneur en sable ne doit pas être excessive.

Au sud, l'activité agricole est présente à l'intérieur même des massifs. La tradition de maraîchage a eu des conséquences sur l'aspect des dunes. Leurs formes sont ici moins naturelles et les hommes les ont rapidement aplanies pour les cultiver.

Cette dichotomie a des conséquences sur la gestion des zones acquises. Les dunes septentrionales sont vouées à un pâturage extensif sur les dunes rases dont le relief est modéré et permet cette activité, alors que les sites méridionaux demeurent en l'état, puisque l'intervention foncière n'est bien souvent possible que sur une bande étroite demeurée relativement exempte d'aménagements agricoles (plates mielles, talus, fossés, parcellaire quadrillé).

Un seul cas s'est posé où le Conservatoire a acquis délibérément une petite surface de terrains dunaires cultivés afin de les préserver d'une urbanisation possible ou d'une intensification agricole. Dans ce cas, l'activité agricole est maintenue mais mieux encadrée. Elle nécessite une surveillance accrue de la part du gestionnaire pour éviter des dérapages possibles.

Ce cas atypique doit rester unique, la mission de l'Etablissement étant d'intervenir en premier lieu sur les terrains naturels.

Les sites sont pour l'instant plus vastes au nord et ont été peu modifiés à l'échelle contemporaine, alors qu'ils sont plus morcelés au sud, et demandent plus de temps pour en faire la complète acquisition. Ils nécessitent la mise en place d'un dispositif prenant en compte l'activité agricole et la nécessité de l'intégrer à la gestion.

Les sites sont peu fréquentés en général, si ce n'est très ponctuellement aux abords immédiats des aires de stationnement et des accès aménagés à la mer. Les touristes sont d'abord attirés par la plage, d'où le qualificatif de "plagistes".

La plage attire aussi les chasseurs au gibier d'eau ainsi que les pratiquants du char à voile. Toutes ces activités se déroulent sans accroc dans la plupart des cas, si ce n'est en baie du Mont-Saint-Michel où les utilisations du Domaine Public Maritime sont très nombreuses (U.L.M., hippodrome, projet d'aéroglesseur, chasseurs, ornithologues).

Les motos et les véhicules tout terrain ont fait leur apparition depuis une dizaine d'années. Selon une étude publiée en 1989 par l'Atelier Central de l'Environnement, il y aurait entre 800 et 1.000 pratiquants de la moto verte dans le département de la Manche, la moitié adhérent à un club. Sur un échantillon de 100 motards, l'étude distingue 10 trialistes, 30 enduristes et 60 crossmen.

Le manque de terrains d'entraînement officiels a conduit de nombreux adeptes de la moto à exploiter des sites dunaires. Les enduristes sont les plus présents dans les dunes mais pratiquent rarement la moto dans le cadre d'une activité de club.

Les municipalités promulguent des arrêtés mais proposent rarement des terrains d'entraînement. Les véhicules 4 x 4 sont désormais soumis à la loi du 3 janvier 1991 (pratique autorisée seulement sur les chemins ruraux) mais les décrets d'application viennent seulement d'être publiés (début mai 1992).

D - Les acquisitions foncières

La politique d'acquisition a pris son essor en 1988 avec le soutien de la région Basse-Normandie et des départements de la Manche et du Calvados.

La région Basse-Normandie a été la première région en France à contractualiser son soutien avec le Conservatoire dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

Le Conservatoire de l'Espace Littoral a acquis à ce jour près de 1.700 ha dans le département de la Manche, ce qui représente 68 % du patrimoine acquis sur le territoire de compétence de la délégation Normandie.

Un programme coordonné d'acquisition, s'appuyant sur les zones de préemption et portant sur 6.000 ha, a été signé en juillet 1985 avec le Conseil Général de la Manche pour établir les zones d'intervention du département et de l'établissement. Les départements s'appuient sur la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S.) qu'ils perçoivent sur les permis de construire délivrés sur l'ensemble du territoire départemental classé en périmètre sensible.

Le nord-cotentin (Val de Saire et La Hague) et la baie du Mont-Saint-Michel constituent deux zones importantes d'intervention foncière dans la Manche.

La côte est du cotentin voit surtout l'intervention du département, excepté le site d'UTAH BEACH, et la côte ouest est partagée entre les deux partenaires.

E - Les structures de gestion

Le Conservatoire soutient techniquement les deux départements qui ont chacun créé un Syndicat Mixte ad hoc qui assure le financement de la gestion.

La loi du 10 juillet 1975, portant création du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, stipule que la gestion des terrains acquis doit être confiée aux collectivités locales.

A cet effet, une convention-cadre a été signée en 1981 avec le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique de la Manche (S.M.E.T.), dont le siège est au Conseil Général, pour lui confier l'entretien du patrimoine acheté dans le département.

Ce dernier perçoit la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S.) sur les permis de construire et peut ainsi financer la gestion (emploi du personnel, matériel). Le produit de la taxe est d'environ 1,2 MF, utilisée sur les 20 sites du Conservatoire, ainsi que ceux étant la pleine propriété du département, pour payer les 5 gardes (dont 4 à mi-temps) et assurer l'entretien des aménagements.

Le Conservatoire est loin d'être exclus de la gestion dans les faits puisqu'il participe activement à l'établissement des plans de gestion, des bilans écologiques, et intervient lors des comités de gestion.

Cette structure informelle rassemble la ou les communes concernées, le S.M.E.T., le Conservatoire et toute personne reconnue pour sa compétence dans un domaine particulier lié aux problèmes rencontrés sur le site.

Le comité de gestion a pour but de permettre à chacun des partenaires d'exprimer ses désirs et ses critiques sur la gestion pratiquée. Les décisions sont prises collectivement et impliquent tous les partenaires.

L'expérience prouve que l'institution d'un tel comité sur un site facilite et rend plus cohérent la gestion, car cela responsabilise tous les partenaires.

BEAUBIGNY-LES MOITIERS D'ALLONNE

INTRODUCTION

Le massif dunaire de BEAUBIGNY s'étend, du nord au sud, sur les quatre communes de SURTAINVILLE, BEAUBIGNY, LES MOITIERS D'ALLONNE (ancienne commune d'HATTAINVILLE) et CARTERET.

Limité au nord par le petit promontoire rocheux de la pointe du Rozel, et au sud par les falaises schisteuses du cap de CARTERET, ce massif est l'un des deux plus puissants de Basse-Normandie avec celui de BIVILLE. Il s'étend sur une profondeur de 150 à 1.500 mètres. Il s'est formé depuis la fin de la dernière glaciation quaternaire, environ 8.000 ans avant notre ère.

La diversité des formes dunaires que l'on y rencontre (dunes embryonnaire, vive, rase, arbustive, arborée ou perchée), ainsi que la variété de la flore et de la faune qu'il abrite, confèrent au massif de BEAUBIGNY un intérêt national.

Les rebords de la falaise fossile constituent autant de belvédères d'où le paysage s'étale avec majesté, offrant aux yeux de l'observateur toute une palette de couleurs en fonction des types de dunes et des saisons.

Le site fait déjà l'objet de solides mesures de protection, à l'image du classement, qui inclut les 200 ha de terrains communaux de BEAUBIGNY, recelant des milieux humides très diversifiés.

La mesure la plus dynamique se traduit par l'acquisition foncière du Conservatoire de l'Espace Littoral et du Conseil Général de la Manche, qui s'accompagne de moyens pour assurer la gestion sur le terrain. Les terrains acquis par le Conservatoire et le Département sont gérés par le Syndicat Mixte d'Equipement Touristique de la Manche, rattaché au Conseil Général, qui emploie un garde à mi-temps pour surveiller tous ces terrains, ainsi que ceux situés plus au sud, près des havres de PORTBAIL et de SURVILLE.

Un bilan écologique a été effectué en 1977 par Monsieur Michel PROVOST, sous l'angle botanique et phyto-sociologique.

Le présent rapport traite de la gestion des terrains acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral et, dans une moindre mesure, de ceux acquis par le Conseil Général.

Dans un premier temps, une approche descriptive et analytique du site permettra de disposer d'un état initial précis et complet. En fonction de ces résultats, une deuxième partie sera consacrée à l'évaluation des points forts et à la définition des objectifs de gestion, ainsi qu'aux moyens de les atteindre.

Le plan de gestion du massif dunaire de BEAUBIGNY a pour but de contribuer globalement à la conservation du patrimoine naturel et en particulier de la diversité biologique.

La gestion du milieu naturel protégé consiste à maintenir ou à accroître sa valeur patrimoniale. Le plan de gestion vise à optimiser l'efficacité des moyens mis en oeuvre par rapport aux objectifs fixés, et à assurer une continuité et une cohérence dans l'espace et dans le temps.

Une fois élaboré dans un cadre pluri-annuel, présenté devant le comité de gestion, il devient la référence constante et aucune modification majeure ne devrait s'avérer nécessaire dans son économie générale. Il est l'outil pratique dont le déroulement doit générer des propositions d'améliorations.

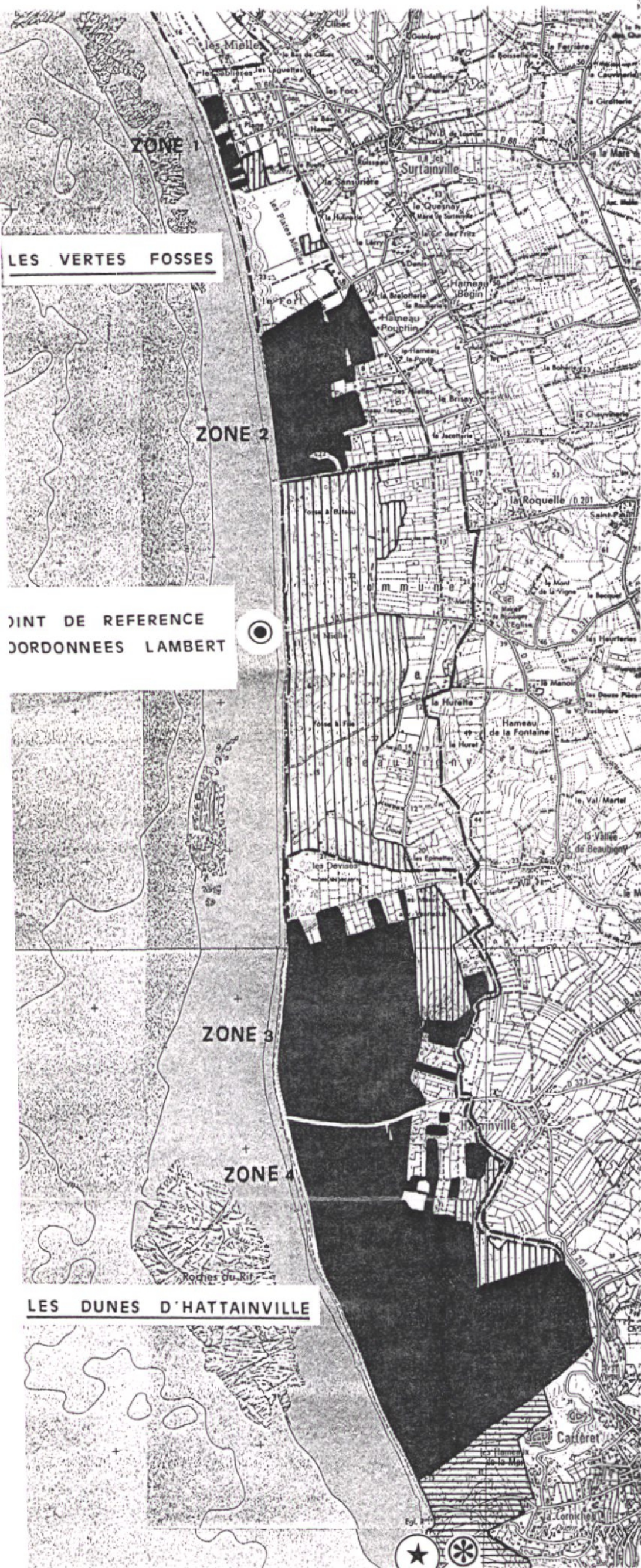
PREMIERE PARTIE : ETAT INITIAL

MAITRISE FONCIERE ET
MESURES DE PROTECTION

-  PERIMETRE D'INTERVENTION DU
CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL
-  TERRAINS ACQUIS PAR L'ETABLISSEMENT
-  PROPRIETE COMMUNALE
-  PROPRIETE DEPARTEMENTALE
-  PERIMETRE DU SITE CLASSE
- ★ RESERVE LIBRE ORNITHOLOGIQUE

MASSIF DUNAIRE
DE BEAUBIGNY -
LES MOITIERS D'ALLONNE

* RESERVE DE CHASSE APPROUEE



Si l'on ajoute les terrains acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral et par le Conseil Général, à ceux dont la commune de BEAUBIGNY est propriétaire, l'on constate que la maîtrise foncière publique littorale couvre actuellement près de 700 ha entre les deux caps du Rozel et de Carteret !

Un périmètre de classement, au titre de la Loi du 2 mai 1930, a été institué le 26 septembre 1974 sur une superficie de 830 ha (voir carte A3).

Une réserve ornithologique libre a été instituée le 17 novembre 1980 après accord entre le Groupe Ornithologique Normand, la commune de Carteret et le Conseil Général de la Manche, afin de protéger l'avifaune, et notamment le Grand Corbeau, sur les falaises du Cap de Carteret, sur une superficie de 4 ha.

Une Réserve de Chasse Approuvée a été instituée par un arrêté ministériel du 12 février 1968 sur près de 5 ha. Les propriétaires s'engagent à renoncer à l'exercice du droit de chasse pour une durée minimum de 6 ans et à accepter le contrôle des gardes commissionnés. Les terrains ont été depuis achetés par le département de la Manche, et cette réserve s'est tacitement reconduite. Elle est donc toujours en vigueur.

Le site est inclus dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (0010 0001). Cet inventaire, mené par la Direction Régionale du Ministère de l'Environnement, met en exergue la richesse biologique de la zone, sans conséquence réglementaire.

Les mesures de protection (site classé, secteur retenu au titre de l'article L. 146-6 de la Loi Littoral du 3 janvier 1986) assurent la sauvegarde des milieux les plus intéressants (voir carte A 4). Les parcelles communales de BEAUBIGNY, dont la diversité des habitats humides est sans pareille sur les autres parties du site, devront un jour être intégrées au patrimoine de l'Etablissement.

3°. Description sommaire

Afin de mieux cerner l'état actuel du site, 4 zones principales acquises sont décrites successivement (voir cartes A 3 et A 4). Cette séquence a pour but de bien cerner les caractéristiques de ce vaste site.

Lorsque l'on regarde la carte A 3 des terrains acquis, l'on constate que le site n'est pas d'un seul tenant, mais se compose de 3 unités principales.

Le secteur de SURTAINVILLE est divisé en deux parties. La partie nord s'appuie à l'est sur la voie bordant un lotissement et est naturellement recouverte presque exclusivement par l'oyat. La partie sud, séparée de la première par les "plates mielles", rases, est très différente car elle s'étend plus en profondeur et supporte un pâturage extensif.

Le secteur d'HATTAINVILLE est trop vaste pour être traité en une seule fois. Le C.D. 242 constitue une séparation artificielle utilisable pour identifier deux secteurs, plus faciles à décrire successivement.

- Les Vertes Fosses: secteur nord (à l'ouest de Surtainville)

secteur sud (au sud-ouest de Surtainville)

- Les Moitiers d'Allonne :

secteur nord (au nord du C.D. 242)

secteur sud (au sud du C.D. 242)

ESSAI DE DEFINITION ET DE LOCALISATION DES ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE

- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 

- 1 - pratiquement sans valeur, déjà profondément dégradé, peut être destiné à recevoir des aménagements légers.
- 2 - valeur faible ou pouvant en quelque sorte être un peu sacrifiée en raison de sa situation, pourrait remplir le rôle de zone tampon entre les équipements avec forte fréquentation et les secteurs protégés.
- 3 - intérêt certain mais non exceptionnel et existant de plus à beaucoup d'autres exemplaires, parfois aussi correspond à une zone difficile à protéger, conviendrait bien aux sentiers de promenade.
- 4 - forte valeur et constitue un ensemble varié et typique, des améliorations et des aménagements écologiques peuvent y être envisagés, les réserver aux circuits "découverte de la Nature", organisés, guidés et bien canalisés.
- 5 - intérêt exceptionnel, devrait dans la mesure du possible être conservé dans l'état et mis à l'abri de toute cause de dégradation.

(MICHEL PROVOST)

CARTE A4

CARTE DRESSEE PAR MICHEL PROVOST - EN 1977

N 1/25 000

Cap de Carteret

a - Les Vertes Fosses

* Secteur nord

Les dunes de Surtainville ne sont pas spectaculaires par leur dimension, mais leur état est très satisfaisant, surtout dans la partie la plus septentrionale (voir carte A 5). En effet, l'on peut distinguer deux parties égales séparées par une cale. Au nord de celle-ci, les dunes sont basses (altitude d'environ 7 m) et le relief est peu tourmenté. La végétation est très homogène, l'oyat domine largement.

L'érosion marine est faible et la dynamique de la végétation est puissante, certainement en raison de la fréquentation modérée du site. Le profil de la dune bordière est correct et le chiendent des sables colonise rapidement les quelques sifflets (brèches) engendrées par les accès perpendiculaires des promeneurs à la plage.

Une dizaine de sentiers courent ainsi vers la mer à partir du lotissement peu dense situé à environ 100 m du rivage. Un sentier longe le rivage, parallèlement au trait de côte, mais son empreinte dans la dune est faible.

A l'arrière, la cale marquant la limite nord du site est utilisée par des engins agricoles pour accéder à la mer, et des extractions ont probablement eu lieu dans le passé. Cette aire sert aujourd'hui pour le stationnement inorganisé des véhicules. Des plots ont été posés par le Conservatoire de l'Espace Littoral il y a une dizaine d'années le long de la voie du lotissement jouxtant les terrains de l'Etablissement. Ces aménagements légers se comportent bien face à l'usure du temps.

Un peu plus au sud, près des Plates Mielles, le relief est plus tourmenté. Les dunes s'élèvent à une altitude d'environ 10 m. Le contraste est fort entre cette dune bordière plus vigoureuse et les mielles situées immédiatement en arrière. Le paysage n'en est pas moins attrayant.

Une trace d'extraction de sable est visible près de la petite cale. Il est difficile de dire si elle est encore active, les traces de tracteurs n'étant pas complètement cicatrisées.

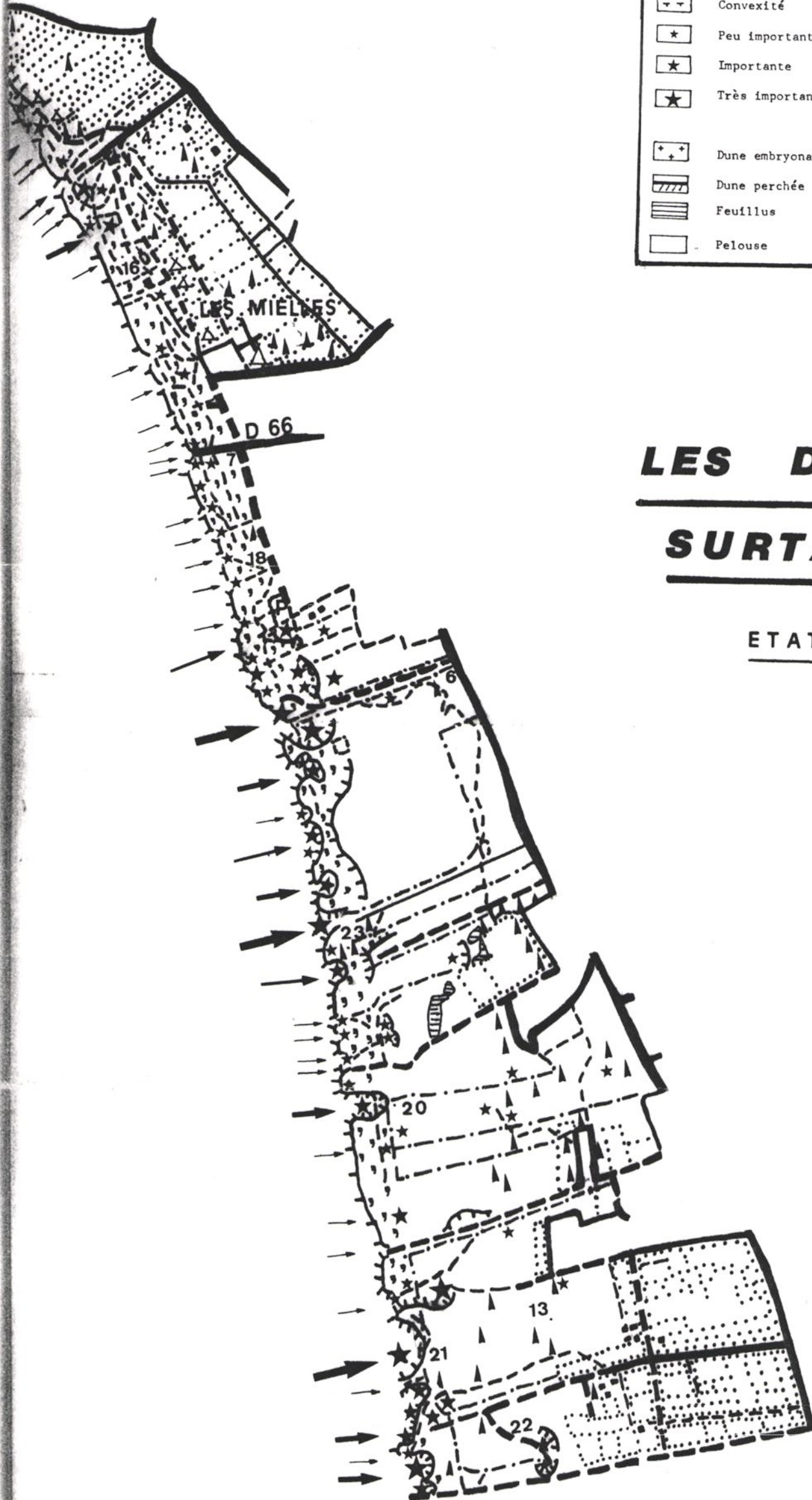
Les sifflets sont plus importants, mais l'érosion frontale n'est pas plus accentuée que précédemment, peut-être grâce à la protection du cap du Rozel qui diffracte les houles de nord-ouest ou à une bathymétrie favorable face à Surtainville. La végétation est plus diversifiée, les mousses et les lichens succédant aux touffes d'oyats.

Quelques piquets de clôture épars et enfouis jusqu'à mi-hauteur témoignent de l'élévation progressive de la dune rase par les apports sableux éoliens à partir de la plage.

La fréquentation semble légèrement supérieure au cas précédent, du fait de la plus grande proximité du bourg de Surtainville et du complexe sportif. Le stationnement à l'arrière est relativement organisé puisque là aussi des plots ont été posés, et des remblais ont été déposés à l'extrémité de la voie pour empêcher le stationnement sur une aire d'environ 350 m².

légende

	Route goudronnée		Route carrossable
	Sentier		Clôture
	Dépression		Point coté
	Habitation		Camping
	Parking		Aménagement en cours
	Cours d'eau		Panne
	De 0 à 10 m.		Notable
	De 10 à 15 m.		Peu important
	De 15 à 20 m.		Important
	Convexité		Très important
	Peu importante		
	Importante		
	Très importante		
			Siffle-ver
	Dune embryonnaire		Dune vive
	Dune perchée		Mielle
	Feuillus		Conifères
	Pelouse		Buisson



LES DUNES DE SURTAINVILLE

ETAT INITIAL

* Secteur sud

Cette zone est beaucoup plus diversifiée du fait de son étendue vers l'intérieur des terres, près du Hameau Pouchin.

La dune bordière, haute de 12 à 13 m, est beaucoup plus attaquée par la mer, même si, à la faveur de plusieurs mois de houles peu cambrées et constructives, une dune embryonnaire s'est formée sur une largeur de 7 m en moyenne, vite colonisée par le chiendent. Cette formation, tendant à redonner au profil général une meilleure pente d'équilibre, peut très bien être remise en cause après deux tempêtes.

Une énorme brèche est visible à 50 m au sud de la cale sur environ 1.500 m². La clôture limitant à l'est les terrains pâturés est d'ailleurs en pleine pente sur une longueur de 25 m. Le sable est nu et l'érosion éolienne est puissante. Malgré la présence de cette caoudeyre, la dune frontale est en général en bon état, et la fréquentation est modérée.

Un petit bief à écoulement non pérenne se bute à un gros sifflet, près d'un chemin séparant cette zone en deux parties, et à l'extrémité duquel a été aménagé un petit stationnement.

Une ancienne zone d'extraction de sable se cicatrise, juste derrière le bourrelet dunaire. Un chemin remblayé y conduisait et les ajoncs commencent à pousser sur ce substrat importé. C'est cet indice qui a permis de localiser cette activité antérieure à l'achat des terrains par le Conservatoire.

La clôture parallèle à la mer semble souffrir des éléments et d'un entretien irrégulier. Il est vrai aussi que les animaux paissant à l'arrière ne broutent pas si près de la mer, les saupoudrages éoliens entretenant une végétation peu appétente.

Le pâturage est omniprésent à l'arrière du site et entretient parfaitement la dune rase, ou grise. Les végétaux buissonnants se remarquent uniquement à 500 m du rivage, à l'abri dans les dépressions. Le relief de la dune fixée est très peu bouleversé.

Il est intéressant de noter que, dans le secteur sud, par rapport au chemin central d'accès à la mer, le pâturage s'effectue sur une seule et même parcelle, alors qu'au nord, ce sont 5 parcelles longitudinales qui sont traversées par le promeneur. Cette particularité tient à une demande, dès l'achat des terrains par le Conservatoire, des agriculteurs locaux d'exploiter chacun la dune pour leur propre compte. Le paysage est ainsi moins typique et moins attrayant.

L'on constate quelques zones surpâturées. Celles-ci se localisent par exemple aux endroits où le fourrage d'hiver est déposé. Les crêtes dunaires et les pentes assez fortes (>25°) sont plus exposées au passage des animaux, et la végétation a du mal à s'y maintenir. Les clôtures sont moins homogènes au nord de la zone, où les piquets de bois côtoient les piquets en fer acérés.

b -Les dunes d'Hattainville

Les dunes d'Hattainville constituent le site du Conservatoire le plus important par la superficie en Basse-Normandie (375 ha presque d'un seul tenant). Là aussi, dans un souci de clarté dans les explications, il est préférable de distinguer deux zones (voir carte A 6).

* Secteur nord (par rapport au C.D. 242)

Le paysage est fort différent des dunes de SURTAINVILLE, où les plates mielles dominant. Dans le cas présent, le relief est beaucoup plus tourmenté, et le sable tapisse même les versants de la falaise fossile jusqu'à une altitude de plu de 80 m. Ce sont les réputées dunes perchées des MOITIERS D'ALLONNE.

La dune bordière est irrégulière dans sa configuration. Tout à fait au nord, le bourrelet est puissant autant qu'attaqué par la mer. Les galets de haut de plage sont beaucoup plus nombreux (un platier rocheux existe à proximité). Vers le sud, la dune bordière est parfois réduite à une zone plate, présentant une falaise vive sur une hauteur de près de 1 m.

Il faut prendre en considération le fait que le recul de la côte a pu atteindre plusieurs dizaines de mètres en certains endroits depuis un siècle. La partie attaquée à l'heure actuelle serait donc une ancienne dune rase exposée aujourd'hui aux houles par la disparition du bourrelet originel.

Les caoudeyres à l'intérieur du massif sont plus nombreuses. Ces dunes éclatées, constituant des plages d'envol du sable et participant au rajeunissement de la dune rase, sont entretenues par le vent et plus marginalement par le piétinement.

Les sifflets sont peu nombreux, car la fréquentation humaine est surtout circonscrite près de l'extrémité du C.D. 242.

Toutes les pannes, dépressions internes à la dune et où affleure normalement la nappe phréatique d'eau douce, sont sèches, c'est-à-dire que l'eau n'est pas apparente mais uniquement en sous-sol. Les grosses touffes de joncs et les buissons témoignent de la richesse et de la fraîcheur du sol.

Des hêtres, dont le port en drapeau est caractéristique des secteurs fortement ventés (anémomorphose), parviennent à se développer, aux côtés des prunelliers et troènes beaucoup plus communs.

Un pâturage hivernal, du mois de novembre au mois de mars, au moyen de bovins et de quelques chevaux, entretient les zones rases. Il ne faut pas négliger l'action des lapins qui maintiennent certaines zones dont l'aspect rappelle les greens des terrains de golf.

Les plantes qui poussent facilement dans les pannes sont peu appétentes pour les animaux et l'action de ces derniers ne suffit pas à limiter l'extension des buissons.

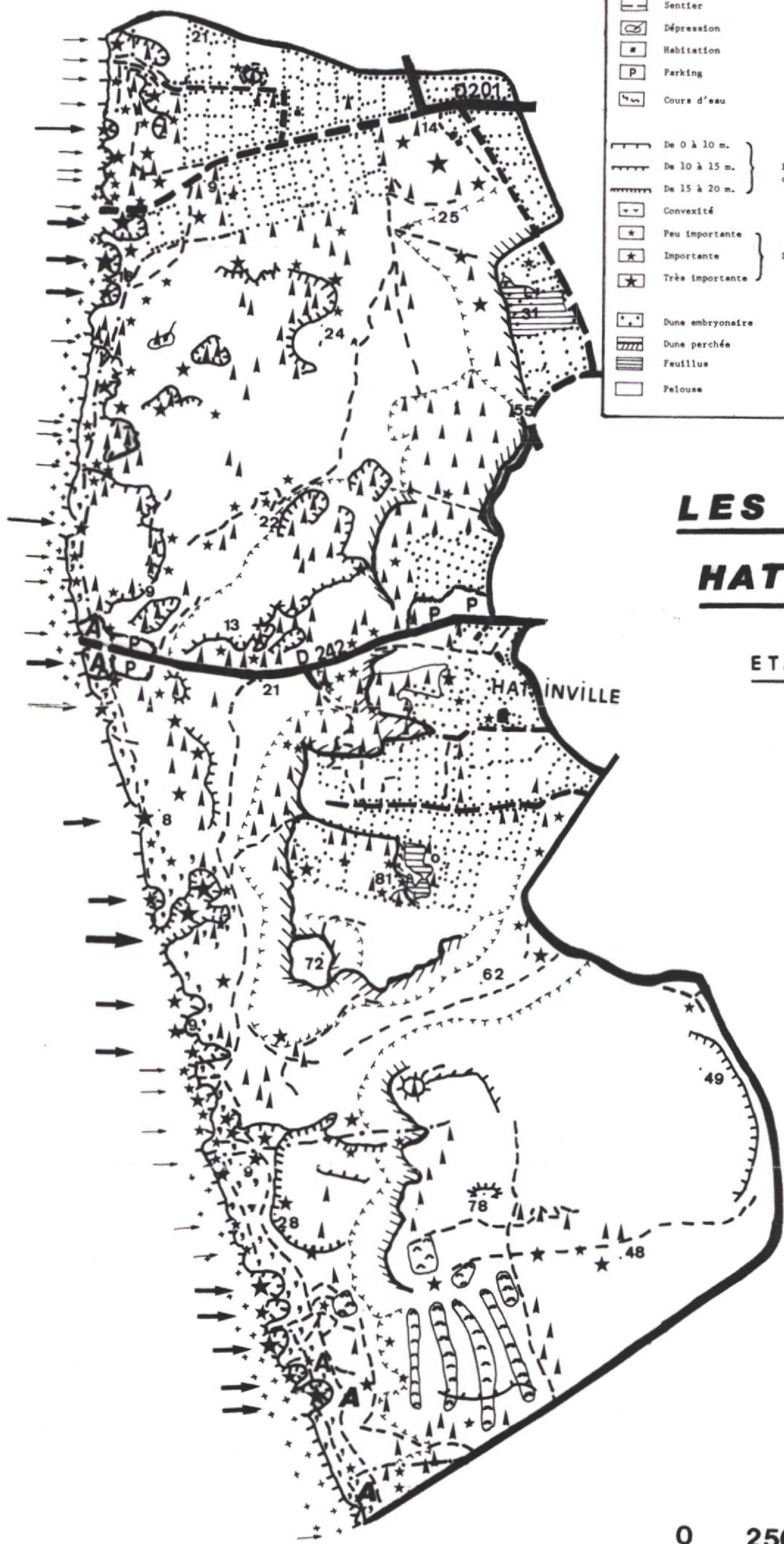
La roche-mère apparaît dans la falaise, là où le caractère abrupt des pointement rocheux n'a pas permis au sable de se déposer en quantité suffisante. Des carrières de schiste ont été exploitées sur les rebords du plateau (la trace de l'une d'entre elles est encore visible le long du C.D. 242) pour les constructions locales.

La décarbonatation de la dune fixée est très avancée par placettes, car des espèces comme l'ajonc poussent en de rares stations.

* Secteur sud

Ce secteur présente bon nombre de caractéristiques identiques au cas précédent. Le profil de la falaise est cependant plus diversifié. En effet, l'érosion marine semble s'amplifier du nord au sud, les falaises atteignant une hauteur de 5 m par endroits.

Le paysage végétal est similaire dans ses grandes lignes, les pannes sont autant colonisées par les arbustes, et les lapins exercent leur même travail de tonte rase.



légende

	Route goudronnée		Route carrossable
	Sentier		Clôture
	Dépression		Point coté
	Habitation		Camping
	Parking		Aménagement en cours
	Cours d'eau		Panne
	De 0 à 10 m.		Notable
	De 10 à 15 m.		Peu important
	De 15 à 20 m.		Important
	Convexité		Très important
	Peu importante	Siffle-vent	
	Importante		
	Très importante		
	Dune embryonnaire		Dune vive
	Dune perchée		Mielles
	Feuillus		Conifères
	Pelouse		Buisson

LES DUNES DE **HATAINVILLE**

ETAT INITIAL

0 250m

CARTE A6

L'effet du pâturage est plus visible, car l'on rencontre de véritables prairies où la végétation n'est pas caractéristique des dunes.

Des haies brise-vents ont été plantées, notamment en cyprès de Lambert, vers Carteret. Cet arbre, originaire de la côte pacifique des Etats-Unis, n'a pas réussi à s'implanter parfaitement car, en-dehors des stations abritées, de nombreux jeunes pieds sont morts et les autres semblent souffrir dès qu'ils atteignent la taille adulte.

L'ancien propriétaire des terrains voulait d'ailleurs créer un arboretum, mais les conditions climatiques et pédologiques ne se prêtent pas à un tel projet. Des pins noirs et maritimes ont également été plantés sur les hauteurs et forment un petit bois ombragé.

C'est dans le secteur le plus au sud que les dunes perchées présentent leur plus belle expression. Remontant vers l'est jusqu'à la route départementale n° 201, elles sont colonisées par l'oyat et ne sont pas pâturées entièrement. Elles offrent un paysage unique en son genre.

Le fait de pouvoir marcher à plus de 1.500 m du rivage au milieu d'une dune, à une altitude de 80 m environ, dans les touffes d'oyats curieusement présentes en grand nombre à ce niveau du transect, procure un sentiment de surprise. Le sable a d'ailleurs tapissé des valliées où se développent les buissons mieux abrités du vent. L'oyat profite en fait d'apports éoliens, même si loin du rivage. L'air, chargé de sable lors des forts coups de vents, s'élève le long de la falaise et se dépose dès que le relief s'atténue. Ce sable frais, jeune, non "contaminé" par des bactéries ou diverses nodosités, facilite chimiquement le développement de l'oyat.

Le massif dunaire de BEAUBIGNY-LES MOITIERS D'ALLONNE offre donc des paysages différents suivant que l'on se trouve sur la commune de SURTAINVILLE ou sur celle des MOITIERS D'ALLONNE.

Les différences s'expliquent par un moindre pâturage au sud, sur Hattainville, facilitant la colonisation des buissons psammophiles. Ce phénomène purement naturel, où les oiseaux jouent une part non négligeable (transport de graines dans les fèces = ornithochorie) traduit la moindre pression de l'agriculture.

Les Vertes Fosses semblent moins fréquentées que les dunes d'Hattainville, et ces dernières, notamment dans leur secteur nord, présentent des dégradations difficiles à résorber sans moyens importants.

Les dunes d'Hattainville offrent un exemple remarquable de dunes perchées s'étalant loin à l'intérieur des terres. Leur valeur réside autant dans le domaine paysager que dans le domaine biologique, et notamment botanique.

4°. L'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral

En vertu de la convention Conservatoire de l'Espace Littoral-Syndicat Mixte d'Equipement Touristique de la Manche de 1981, reconduite en 1991, les terrains acquis par le premier sont remis au second pour qu'il en assure la gestion.

Le Conservatoire fixe les objectifs particuliers d'aménagement de chaque terrain, ou groupe de terrains, et assure leur équipement. Il confie au Syndicat Mixte la charge de leur gestion dans les conditions définies par la convention.

La gestion comprend le gardiennage, la surveillance technique des terrains et des installations, l'entretien et le nettoyage du site et, selon les disponibilités financières, l'observation et la connaissance du milieu naturel.

Le Syndicat Mixte ayant également en charge la promotion touristique du département, en liaison avec l'Office Départemental du Tourisme, il édite un certain nombre de documents s'appuyant sur les espaces protégés et acquis par le Conservatoire.

Le Syndicat Mixte rédige les baux avec les exploitants agricoles, lesquels s'engagent à respecter certaines règles liées au strict maintien en l'état des lieux. Les tableaux ci-dessous résument l'état des acquisitions par le Conservatoire au 31 décembre 1991, ainsi que les parcelles louées à des agriculteurs.

TERRAINS ACQUIS PAR LE CONSERVATOIRE

HATTAINVILLE (Les Vertes Fosses)	LES MOITIERS D'ALLONNE (Les dunes d'Hattainville)
AB 23, 551, 565, 586, 559, 590, 665, 666, 667, 668, 669, 672, 673, 676, 677, 678, 679, 680, 681 AC 19, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 156, 174, 176, 193, 200, 202, 204, 207	A 123, 124, 590, 601, 609, 613, 621, 622, 625, 626, 627, 628, 629, 637, 638, 639, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 656, 657, 660, 661, 663, 665, 666, 667, 677, 678, 685, 702, 703, 766, 767, AB 707, 712 B 2, 3, 15, 16, 58, 59, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 116, 117, 724,

Les terrains sont soumis à un pâturage extensif sur les deux sites.

Les tableaux joints montrent que la quasi-totalité des parcelles acquises par le Conservatoire sont louées à des agriculteurs.

Seules 5 parcelles, d'une surface totale de 4 ha 66 a demeurent libres, au sud des dunes d'HATTAINVILLE. Deux parcelles sont louées sous forme de conventions d'occupation précaire.

L'ensemble des terrains loués à SURTAINVILLE le sont sous forme de baux à 9 ans renouvelables, dont l'échéance prochaine est pour la plupart le mois de novembre 1992.

L'on peut seulement regretter que cet espace ait été divisé pour permettre à chacun des agriculteurs d'exploiter une bande sans gêner le voisin. La gestion doit tendre à terme vers la réunification des lots pour supprimer les clôtures. L'échéance de novembre 1992 est sans doute l'occasion de réaliser cette opération, dans la mesure où les exploitants en sont d'accord.

LES MOITIERS D'ALLONNE

	Parcelles	Superficie par bailleur	Echéances
Bail à 9 ans renouvelable	B 724	111 ha	11-92 / 11-2001
	A 685, 703	228 ha	11-92 / 11-97
	A 590	2 ha 41	11-92 / 11-2001
	A 677, 678	0 ha 63 a	10-91 / 10-2000
	A 637, 638, 639	1 ha 12 a	06-92 / 06-2001
Libre	A 649 à 654	3 ha 53 a	
	A 656, 665, 666	1 ha 13 a	
Convention d'occupation précaire	A 625, 626	1 ha 66 a	05-92

SURTAINVILLE

	Parcelles	Superficie par bailleur	Echéances
Bail à 9 ans renouvelable	AC 204, 19	7 ha	11-92 / 11-2001
	AC 174, 176	5 ha 40	11-92 / 11-2001
	AC 207	12 ha 68	11-92 / 11-2001
	AC 51 à 56 AC 200 (partie)	8 ha 35	11-92 / 11-2001
	AC 200 (partie)	8 ha 35	11-92 / 11-2001
	AC 156, 202, 200 (partie)	8 ha 35	11-92 / 11-2001
	AC 200 (partie)	8 ha 35	11-92 / 11-2001

ETAT DES LOCATIONS AGRICOLES

B - La richesse naturelle

Le massif dunaire, dont les dunes perchées s'appuient sur des roches très anciennes, subit un climat océanique mais souffre d'une période de subsécheresse accentuée par la porosité du substrat sableux. La flore, adaptée à ces conditions difficiles, présente une grande diversité due à la variété des milieux dunaires et à la surface du massif. Celui-ci abrite une avifaune intéressante mais ce sont surtout les abords (bocage et plage) qui font la renommée du site.

1°. Milieu physique et patrimoine géologique

Le substrat géologique et le climat constituent des paramètres déterminants de la flore et de la faune existantes ou susceptibles de se développer.

a - Géologie

Le massif de BEAUBIGNY-LES MOITIERS D'ALLONNE s'est développé entre les deux caps du Rozel et de Carteret, composés de schistes et de grès datant de la fin de l'ère primaire (230 à 370 millions d'années avant J.C.).

Les formes dunaires sont beaucoup plus récentes, par rapport au vieux massif paléozoïque sur lequel les dunes perchées se sont accrochées.

Le massif est d'âge holocène (partie supérieure de l'ère quaternaire) et s'est développé lors des oscillations négatives du niveau marin au cours du flandrien ou versilien (environ 10.000 ans avant notre ère).

Soumises à des remaniements répétés, la plupart des dunes bordières sont récentes, d'âge historique (quelques siècles), du début de notre ère, ou de l'âge du Fer (*in Guides géologiques régionaux, 2ème édition, Ed. MASSON, F. DORE, 1987*).

Derrière un bourrelet littoral large de 20 à 50 m, formé de dunes basses attaquées par la mer, s'observent des dunes paraboliques groupées en ensembles rectilignes (dunes en râteau) arquées ou imbriquées, et des dunes longitudinales en trainées relativement parallèles.

Le versant en croissant des dunes paraboliques est tourné vers la mer. Les dunes longitudinales naissent de l'évolution par érosion des dunes paraboliques. Le plus souvent, les axes des dunes paraboliques et des dunes longitudinales sont parallèles à la résultante des vents, en l'occurrence ouest-sud-ouest.

- La présence de dunes perchées dans le nord-ouest du cotentin résulte de vents non pas plus forts, mais plus durables qu'au sud, et d'une disponibilité en matériel sableux plus grande. Les vents ascendants, dus au relief, ont bien entendu facilité le développement de ces formations exceptionnelles.

D'après une étude qui fait encore référence (M. PROVOST, *Le massif dunaire de BEAUBIGNY, Site et végétation, Conservatoire de l'Espace Littoral, 1977*), les dunes représentent le résultat d'une longue action combinée du vent et de la végétation sur un substrat meuble et léger.

Le sable, fourni par la mer, provient d'une part de l'érosion qui démantèle les côtes rocheuses, et d'autre part de la fragmentation des coquilles de mollusques et crustacés marins. Le tout, finement brisé par le brassage et les déplacements dus à la houle, aux courants et aux marées, finit par se déposer pour constituer les plages. Les apports de sédiments par les fleuves et les cours d'eau sont également importants.

Le sable est fin dans l'ensemble dans le cas présent. Les cordons de galets se développent surtout vers le nord du site, face aux rochers primaires qui apparaissent à marée basse. La teneur pondérale du sable en débris de coquilles peut atteindre 33 %, le reste étant essentiellement constitué de grains de quartz.

Au vu de la dynamique érosive constatée depuis 1947 (recul moyen de 10 à 15 m suivant les secteurs), les dunes embryonnaires ont du mal à se développer durablement. Les falaises sableuses sont de plus en plus impressionnantes vers le sud, près du cap de Carteret, où elles atteignent une hauteur de 5 à 7 m.

Un recul moyen annuel inférieur à 1 m semble correspondre à un recul maximal de 5 m au cours d'une tempête (Franck LEVOY, *Etude globale concernant la défense contre la mer, Université de CAEN, 1991*). Lorsque le recul annuel est supérieur à 1 m, la reconstitution dunaire est difficilement envisageable.

b - Climat

Le massif dunaire est sous l'influence du climat océanique caractérisé par une faible amplitude thermique (12,2 °C) avec des étés modérés et des hivers relativement doux.

*** température**

Le sémaphore de Carteret (61 m), qui enregistre ses observations depuis le mois d'octobre 1986, permet de disposer de données très significatives. La température moyenne annuelle est de 11,9 °C. Le mois de janvier est le plus froid (6 °C) et une température moyenne de 1,1 °C a été notée en janvier 1987. Le mois le plus chaud est août (18,2 °C) et une température moyenne de 19,5 °C a été enregistrée en août 1990.

Les moyennes mensuelles des températures minimales laissent apparaître l'influence prépondérante de la mer et son effet tampon ou modérateur sur les températures. Le chiffre de - 1,1 °C a été noté en janvier 1987.

De même, les moyennes mensuelles des températures maximales montrent que les deux mois les plus chauds sont, très nettement marqués dans les tableaux, juillet et août (22,8 °C en juillet 1989 et 23 °C en août 1990).

*** précipitations**

Le site est loin d'être très arrosé. A titre d'exemple, l'Estuaire de l'Orne, dans le département du Calvados, reçoit près de 715 mm/an. Le massif dunaire en reçoit seulement 635 (moyenne septembre 1986 à décembre 1990). Les pluies tardent à se déclencher lorsque les nuages abordent un relief continental. Le cas est patent ici, car il est tombé 997,1 mm en 1988 à Fierville-les-Mines, situé quelques kilomètres à l'est de Carteret, à l'intérieur des terres, pendant qu'il en tombait seulement 534,7 mm sur les dunes.

Les mois les plus humides sont octobre (68,3 mm) et février (67,5 mm). Le mois le plus sec est août (15,1 mm). Ces hauteurs mensuelles ne doivent pas occulter des mois particulièrement humides comme octobre 1987 (128,5 mm) ou janvier 1988 (130,4 mm). De même, le mois d'août 1989 a vu seulement 5,6 mm de pluie s'abattre sur le massif. La pluie tombe en moyenne 167 jours/an, essentiellement en hiver, alors qu'elle tombe plus de 182 jours à Fierville.

La réalisation d'un diagramme ombrothermique ($P=2t$) d'après ces moyennes, mettrait en évidence une période de subsécheresse puisque la valeur du mois le plus sec divisée par 2 ($15,1 : 2 = 7,55$) est inférieure à la valeur du mois le plus chaud ($18,2^{\circ}\text{C}$).

Cette constatation est à modérer car les moyennes portent sur seulement 4 années, dont beaucoup ont été sèches. Pour comparaison, la station de Fierville, qui dispose de moyenne sur 40 années, ne laisse pas apparaître de période de subsécheresse car la valeur du mois le plus sec divisée par 2 ($43,7 : 2 = 21,85$) est supérieure à la valeur du mois le plus chaud ($17,8^{\circ}\text{C}$).

* vent

La meilleure station de référence disponible pour observer les conditions de vent, selon les météorologues, est celle de la Hague. La rose des vents (période 1951 - 1980) montre nettement, en moyenne annuelle, la dominance des vents de sud-ouest et d'ouest, puis du nord-est.

Même si les vents de sud sont rares, ils le sont moins que les vents de nord. Les vents les plus rares sont ceux de sud-est. La force du vent la plus couramment enregistrée est constituée par les fourchettes 1 - 7 m/s et 8 - 17 m/s.

En étudiant les roses mensuelles, il est intéressant de constater que les mois de décembre, janvier et février reprennent la rose annuelle avec le développement des vents de sud. La fin de l'hiver voit remonter la fréquence des vents de nord-est, et l'été voit la remarquable croissance des vents de sud-ouest. Ces derniers sont présents tout au long de l'année.

Les paramètres climatologiques sont extrêmement importants à divers titres, car, en agissant sur la houle, le vent peut déclencher une forte érosion marine du cordon dunaire reprise par une puissante érosion éolienne ; il peut, à marée basse, à la faveur de la grande largeur de l'estran, faciliter le transport du sable pour enrichir et engraisser la dune bordière.

La relative sécheresse constatée dans les chiffres est d'autant plus marquée dans les dunes que le substrat est très poreux et les réserves faibles. Une végétation adaptée s'installe donc sur ces milieux difficiles, et le gestionnaire doit en tenir compte pour mener des opérations de restauration dunaire.

- Les haies de cyprès de Lambert souffrent des vents de sud-ouest, fortement chargés en sel, et les boisements de pins cherchent leur alimentation en eau durant les mois les plus secs.

2°. La richesse biologique

a - La flore

Ce chapitre a pu être rédigé grâce aux informations contenues dans le document de M. Michel PROVOST (voir supra).

C'est la végétation qui fournit la matière organique et permet la pédogénèse pouvant conduire à des sols différenciés. Etant donné la porosité du substrat, le réseau hydrographique est discret.

Des nappes aquifères occupent les zones profondes de la masse sableuse et alimentent les pannes, aidées en cela par les pluies et les migrations latérales à partir des dunes hautes et perchées.

Il convient tout d'abord de constater que la végétation dunaire se trouve en grande partie composée d'espèces spécifiques, que l'on ne rencontre pas dans d'autres milieux. Elles sont aussi le point de départ, en tant que producteurs de matière vivante, de toute une série de chaînes alimentaires, plus ou moins complexes et spécialisées, permettant la vie de toute une faune originale.

Les contraintes sont très dures et sélectives (salinité, aridité évaporation intense, abrasion) et seules les espèces adaptées peuvent les supporter, voire y prospérer. Les conditions écologiques difficiles, qui varient en fonction des caractéristiques physiques du massif, déterminent un large éventail de stations, occupées par des associations végétales particulières. Ces dernières sont hautement spécialisées et originales.

Les paysages dunaires marquent une lente évolution vers le bois. Les fourrés s'étendent facilement, malgré les effets du vent. L'aspect actuel n'est donc que le résultat d'un lointain héritage de la dégradation d'origine humaine. L'action de déforestation a été déclenchée dès l'Antiquité et entretenue depuis essentiellement par le pâturage.

Dans un souci de clarification de ce chapitre, il est proposé de mettre en relief les principales caractéristiques des différents types de dunes sur le massif. Une liste floristique, établie par Monsieur PROVOST, est jointe en annexe.

* dunes embryonnaires et dunes vives (bordières):

Une végétation pionnière s'implante dans des conditions difficiles. Les espèces halophiles supportent l'immersion directe par la mer. Les espèces nitrophiles recherchent les endroits où les laisses de mer se sont trouvées enfouies dans le sable, et dont la décomposition enrichit le substrat en nitrates.

Les souches des plantes sont rampantes, ramifiées et abondamment racinées, retenant énergiquement le sable. La croissance de certaines d'entre elles est très rapide et leur résistance au déchaussement est grande.

L'élyme des sables (*Elymus arenarius*), d'origine baltique, trouve ici l'une de ses dernières stations vers le sud et l'ouest. Cette plante est protégée au plan national.

L'oyat est plus aéro-halin et supporte mal les immersions. Cette plante est typique de la dune vive. Elle demeure l'espèce fixatrice majeure de la dune bordière.

* dunes rases

La composition floristique est très variée du fait des contraintes du milieu : vent, embruns, mauvaise rétention en eau, instabilité potentielle du substrat, absence de véritable sol. Peu d'espèces sont exclusivement littorales et la plupart se montrent surtout psammophiles (aimant le sable). Du fait de la rareté des stations sableuses en Basse-Normandie, ces plantes s'expriment essentiellement en milieu dunaire.

Des faciès de décalcification sont observés au sommet des dunes perchées, avec un cortège de plantes calcifuges caractéristiques. Les hauts de pentes et de crêtes sont le domaine des mousses.

La physionomie des pelouses varie en fonction des saisons. Le printemps voit l'explosion des annuelles, qui en été disparaissent au profit des vivaces, et les mousses se mettent en valeur en automne et en hiver.

Les différentes espèces de mousses sont souvent mélangées, mais il est rare qu'il y ait équilibre entre leurs populations. Elles se livrent en général une véritable concurrence et une seule parvient à dominer. La dune à mousses montre une fragilité très grande compensée par un fort pouvoir de cicatrisation. Les lichens indiquent un substrat très sec et particulièrement décarbonaté.

Les formations prairiales se reconnaissent par leur densité, ne laissant jamais voir le sable, et par leur couleur toujours verte. C'est en mai qu'elles tranchent dans le paysage grâce aux pâquerettes. La dynamique y est bloquée si le pâturage est régulier. Ces zones, dont certaines résultent peut-être d'anciennes pannes comblées, présentent un sol plus évolué. Résistantes et stables, ces prairies peuvent supporter une pression humaine plus forte qu'ailleurs.

* végétation plus continentale

Les zones les plus reculées, les plus anciennes, là où l'influence de la mer diminue et où l'évolution pédologique est plus importante, abritent des éléments ligneux, préfigurant à long terme la forêt.

En périphérie du site acquis par le Conservatoire, au lieu-dit "la Mare aux Vanneaux", sur un terrain communal des MOITIERS D'ALLONNE, abrite une cladiaie (zone où le marisque - Cladium mariscus - est dominant). Cette plante est rare à l'échelle du massif et du canton.

* landes à fougère aigle

Elles occupent les retombées des dunes perchées (surtout sur Carteret). Les conditions édaphiques sont éloignées de celles de la dune proprement dite.

Cette plante est considérée par certains chercheurs comme une relique forestière, préfigurant le stade boisé. La fougère se maintient grâce à son rhizome profond. Le bétail refuse également de la pâturer.

* fourrés et bois

Ces fourrés sont constitués par le prunellier, le troène, l'aubépine, la ronce, l'églantier (rosier pimprenelle, rare en Basse-Normandie), et l'ajonc. Ils constituent une transition entre le stade herbacé et la zone arborée. Ils s'abritent dans les dépressions (pannes), en retrait de l'actuelle ligne de rivage, ou au pied de la falaise fossile.

Il sont parfois adossés à d'anciennes haies limitant des parcelles. Leur extension est nette depuis 1948, date à partir de laquelle le pâturage ovin ou bovin a commencé à régresser.

Les fourrés traduisent un stade dynamique du paysage et créent des conditions écologiques nouvelles. Le substrat est mieux protégé des agressions superficielles, la production de matière organique est plus élevée, et la pédogénèse est plus importante. Tous ces éléments préparent, sur un plan strictement écologique, le retour de l'arbre. Les dépressions les plus humides abritent le saule roux-cendré en forte densité.

Si l'on exclut bien entendu les boisements artificiels abordés précédemment, il n'existe pas de formation boisée à l'état spontané sur le site étudié. Seuls quelques saules et hêtres, dans les plus grandes pannes, parviennent à offrir des troncs dont le diamètre dépasse 10 cm. Leur croissance en hauteur est bien entendu contrariée par le vent.

La déforestation massive dans les siècles lointains a fait son oeuvre. L'orme champêtre devait constituer la forêt littorale primitive avec le chêne.

Un suivi botanique reste à mener aujourd'hui à partir du travail effectué par Monsieur PROVOST. Certaines espèces ont pu disparaître, même si la fréquentation humaine est faible à l'intérieur du massif.

* brise-vents "artificiels"

Plantés par le dernier propriétaire privé (lequel avait le projet de constituer un arboretum malgré les conditions pédologiques peu favorables), les cyprès de Lambert forment des alignements importants au sud du site.

Ces arbres, originaires de la côte pacifique des Etats-Unis, semblent souffrir dès qu'ils atteignent la taille adulte. De nombreux jeunes pieds sont morts du fait des conditions difficiles. Le vent fort et halin ne permet pas un développement harmonieux des plants. Les arbres, disposés parallèlement au rivage, présentent un port en drapeau caractéristique.

Des pins noirs constituent un boisement intéressant sur la hauteur dominant le sud du site. La naturalisation de ces arbres est moins délicate, car elle est déjà opérée en de nombreux points de la côte ouest du cotentin.

b - La faune

Ce chapitre est limité à l'avifaune, car il n'existe pas d'inventaire exhaustif en ce qui concerne les insectes et les mammifères. Ces études sont donc à envisager par la suite, afin de connaître l'ensemble de la richesse faunistique du site. L'inventaire des reptiles et des amphibiens reste également à mener.

Les données sur la richesse ornithologique nous ont été aimablement transmises et commentées par le Groupe Ornithologique Normand (G.O.Nm.), et notamment par Messieurs TYPLOT et DEBOUT.

Le massif dunaire ne doit pas être séparé de l'estran, car ce dernier est très intéressant sur le plan ornithologique.

Les plages de ce secteur recèlent en abondance le lançon, petit poisson mince et long (*Hyperoplus lanceolata* ou *Ammodytes lanceolatus*). Cette abondance explique le grand nombre de sternes (caugek, pierregarin et naine) lorsque la mer est d'huile, au printemps et en été.

Les plongeurs (imbrin, arctique et catmarin) sont abondants pour la même raison. Sur les secteurs les plus tranquilles, ces espèces peuvent nicher en haut de plage.

Le Domaine Public Maritime est également très intéressant pour le gravelot à collier interrompu (plus de 10 couples). Le grand gravelot est seulement probable.

Le massif dunaire mérite lui aussi une actualisation des données. Le guépier a niché il y a quelques années (1 des 2 cas normands). L'alouette lulu a certainement disparu à cause des hivers froids dans les années 1985 et 1986.

De manière générale, la frontière entre la zone littorale propre (estran et massif dunaire) et le bocage donne lieu à une richesse tout à fait remarquable.

L'estran sableux est typique, avec très peu de rochers. La plage est un bon site normand pour l'hivernage du bécasseau sanderling (plus de 150 individus), du pluvier argenté (quelques dizaines) et l'huitrier-pie.

C'est un lieu d'escale pour la barge rousse et le courlis corlieu. Le site est à priori moins riche qu'à SURVILLE ou à SAINT-LO D'OURVILLE (dunes de Lindbergh). Les dunes ne permettent pas au tadorne de nicher, car il n'existe pas de vasières à proximité.

Le grand corbeau, qui niche sur le cap de Carteret, a tenté de s'implanter au cap du Rozel, mais sans succès pour l'instant. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, mais les espèces mentionnées prouvent l'intérêt de la zone.

Plage :

- goélands (argenté, brun et marin)
- mouettes
- huitrier-pie
- courlis cendré
- barges (rousse et noire)
- pluviers
- chevaliers
- bécasseaux
- gravelots
- pipit maritime (sur les rochers)

Massif dunaire :

- alouette des champs
- pipit farlouse
- traquet pâtre
- traquet motteux (plus rare)
- linotte mélodieuse
- coucou
- huppe
- fauvette grisette
- fauvette babillarde (espèce plutôt méditerranéenne)
- merle
- mésanges
- faucon crécerelle
- bergeronnette printanière
- pouillot fitis
- pouillot véloce
- bruant proyer
- merle noir
- grive musicienne
- pinson
- verdier
- chardonneret

C- La chasse

La pratique de la chasse est compatible avec l'ouverture au public, compte tenu de la grande superficie du massif, de la fixation de périodes autorisées, et de la nécessité de réguler la population de lapins.

L'intégralité des dunes de SURTAINVILLE et des MOITIERS D'ALLONNE est chassée par les adhérents de sociétés communales.

Les espèces chassables sont essentiellement le gibier à poil (lapin).

Une convention annuelle lie le Syndicat Mixte d'Equipeement Touristique de la Manche et les sociétés.

D'après le S.M.E.T., la société communale de chasse des MOITIERS D'ALLONNE est citée en exemple par la fédération départementale des chasseurs et les associations de protection de l'environnement, pour la gestion cynégétique du site.

Il n'est en effet pas constaté de déséquilibre. La chasse est compatible avec la fréquentation touristique elle est pratiquée entre les mois d'octobre et mars, en milieu de semaine essentiellement.

Même si le prélèvement est peu important par rapport à la population potentielle, la chasse au lapin est indispensable pour réguler ce lagomorphe qui provoque des dégradations superficielles aisément visibles sur les pelouse rases en creusant ses terriers. Le lapin est un agent efficace d'entretien des pelouses (il se nourrit de l'herbe tendre) à condition qu'il ne pullule pas.

Il a été constaté des bandes défrichées, près du lavoir, au sud du C.D. 242, sur la commune des MOITIERS D'ALLONNE, vraisemblablement destinées à faciliter l'exercice de la chasse. Le gestionnaire doit vérifier si la convention permet cette pratique. En termes de gestion, l'ouverture de ces brèches peut freiner la colonisation des buissons, à condition que l'on ne constate pas de bandes trop artificielles, trop régulières. Quoiqu'il en soit, cette pratique doit être officiellement autorisée et les travaux doivent s'effectuer en présence du garde.

D - Patrimoine historique

Le site dunaire n'a pas été "aménagé" lors de la seconde guerre mondiale, le cap de Carteret voisin suffisant à assurer la défense des côtes.

Le site acquis par le Conservatoire ne recèle pas de secteur archéologique. Le massif dunaire n'a pas fait l'objet, dans la mesure des connaissances actuelles, d'occupation humaine ancienne se traduisant par l'édification d'éléments architecturaux notables.

En périphérie du site acquis par l'Etablissement, la vieille église de Carteret, sise sur un terrain du Conseil Général, représente le seul élément historique intéressant. Les avis divergent sur la date de la construction de l'édifice.

Au cours de la dernière guerre mondiale, une batterie côtière a été édifiée au cap de Carteret par la Heeres-Küsten-Artillerie-Abteilung 1262 dont elle porte le numéro 5. Autour du phare, s'échelonnaient 4 canons de 122 mm (russes) K390/2R, placés en encuvement, ayant une portée de 16,8 kilomètres et bénéficiant d'un radar FUMO 27 Seetakt pour la recherche marine.

Deux autres batteries ont été construites sur le promontoire de Flamanville et aux abords de Vauville (*in 1944 : le mur de l'atlantique en Basse-Normandie, Alain CHAZETTE et Alain DESTOUCHES, 80 pp, 1986*). Un blockaus, poste d'observation avancé, certainement équipé d'une arme légère (mitrailleuse), est encore visible sur le massif dunaire.

E - Critères qualitatifs d'évaluation du massif dunaire

Une synthèse permet de relever les atouts primordiaux du site : grande superficie, diversité remarquable des formes et des espèces à l'échelle nationale, et valeur potentielle importante.

Suite à l'exposé des caractéristiques physiques et des richesses biologiques du site, il est important d'effectuer une synthèse de tous ces éléments pour mettre en valeur son intérêt actuel et ses potentialités.

Une simple approche visuelle permet de constater l'importance de cette zone naturelle sur le littoral de la Manche et de la Basse-Normandie.

Une des techniques la plus utilisée et la mieux testée en Europe est celle de RATCLIFFE (1977). Elle a servi à établir la liste des sites majeurs pour la conservation de la nature en Grande-Bretagne.

Cette méthode (R.S.P.B., Nature Conservancy Council, 1988) a été utilisée en France sur le domaine de la Tour de Valat-Petit Badon (Camargue) en 1986, sur le domaine de Beauguillot (Baie des Veys) en 1989, et plus récemment encore, sur l'Estuaire de l'Orne en 1991.

Ces critères dits "qualitatifs" sont plus ou moins subjectifs, et par définition, difficiles à mesurer. Néanmoins, ce sont généralement ceux qui traduisent l'intérêt porté au site et qui justifient les motivations de protection.

Les 10 critères de RATCLIFFE sont les suivants :

- | | |
|-----------------------|--|
| - superficie | - originalité |
| - diversité | - historique du site |
| - caractère naturel | - situation au sein d'une unité écologique |
| - attrait intrinsèque | - valeur potentielle |
| - rareté | |
| - fragilité | |

1°. Superficie

Le site couvert par l'étude représente une superficie d'environ 450 ha. Le domaine public maritime en couvre près du double, face aux terrains acquis par l'Etablissement.

- Ces chiffres peuvent apparaître modestes au regard des 30.000 ha qui constituent le complexe écologique des marais de Carentan-Baie des Veys, ou des baies du Mont-Saint-Michel et de la Seine.

L'intérêt du site est néanmoins lié à la grande taille de l'espace protégé de cette partie de la côte ouest, ainsi qu'à la diversité d'habitats et d'espèces sur la zone.

2°. Diversité

Situé à l'interface des milieux marin et terrestre (bocage), les dunes de Surtainville et des Moitiers d'Allonne présentent un échantillon relativement complet des habitats typiques des côtes sableuses de la région.

L'orientation parallèle du secteur dunaire par rapport au trait de côte facilite le développement de biotopes variés en multipliant les écotones (effets de lisières) entre les différents milieux. La transition entre les diverses dunes et le bocage intérieur est génératrice d'une richesse biologique plus grande.

3°. Caractère naturel

Le caractère naturel traduit le degré de non-modification du milieu par l'homme, par rapport à un climax théorique (stade ultime de l'évolution de la végétation, souvent synonyme de forêt).

Les dunes, nous l'avons vu, ont subi l'intervention répétée de l'homme. Aucun milieu ne peut être considéré comme primaire. Les paysages sont hérités des générations antérieures qui en ont considérablement modifié l'aspect.

Seul l'estran soumis au libre jeu des marées (marnage maximal de 16,50 m) conserve un caractère naturel puisqu'il est exposé à un rajeunissement constant par les processus sédimentaires de grande ampleur induits par les courants de houle frappant le rivage.

4°. Rareté

Sur l'ensemble des dunes étudiées, les habitats ne sont pas marqués d'un caractère de rareté absolue. C'est l'étendue des dunes rases et le développement des dunes perchées qui confère au site entier sa rareté d'ordre régional.

Les dunes jouent un rôle significatif pour les plantes psammophiles et pour les passereaux des lisières.

La huppe est un oiseau peu courant dans la région qui est observé régulièrement dans le secteur.

5°. Fragilité

Le statut et les différentes formes de protection des dunes les protègent des altérations habituelles des milieux littoraux sableux (constructions plus ou moins dures, camping sauvage...). La fragilité globale du site est donc faible.

Cependant, certains habitats demeurent étroitement dépendants de facteurs écologiques spécifiques de sorte que toute modification dans leur gestion ou bien l'absence réelle de gestion peut y entraîner de graves dégradations et des pertes de valeur importantes (surpâturage sur les points de nourrissage des bovins).

La présence de sifflets importants et la dynamique marine érosive fragilisent beaucoup le milieu le plus proche de la mer, et constituent une contrainte pour la gestion.

Aussi, la dynamique des arbustes colonisant les dépressions plus humides fragilise les pelouses en diminuant leur espace vital et leurs conditions de vie.

La surfréquentation humaine à proximité immédiate des stationnements entraîne des dégradations superficielles du sol, une plus forte agression physique sur le milieu et une stérilisation de petites portions du site (sifflets dans la dunes bordière ou passages "raccourcis" dans les pentes fortes).

6°. Originalité

Nous avons plusieurs fois abordé l'intérêt de disposer d'une palette de différentes dunes sur un secteur limité.

La présence des dunes perchées est tout à fait originale car le littoral atlantique en offre très peu. Les dunes recèlent un potentiel pédagogique important, grâce au relief favorable qui permet de disposer d'excellents points de vue, et à la richesse floristique abordée in situ de manière bisannuelle par les étudiants de physiologie végétale de CAEN.

7°. Historique du site

L'histoire est importante sur un tel site car l'homme a profondément modifié les paysages.

Malheureusement, le manque de références précises et de traces sur le terrain ne permet pas d'avancer des dates précises pour des événements s'étant déroulés sur le secteur, ni de proposer des noms de personnages ayant participé dans les siècles précédents à l'aménagement ou l'exploitation agricole des dunes.

8°. Situation du site dans des unités géographiques ou écologiques

Les dunes de Surtainville et des Moitiers d'Allonne appartiennent au puissant complexe dunaire quaternaire de la côte ouest du Cotentin.

La zone étudiée se rapproche par ses caractéristiques du massif de Biville, plus septentrional.

9°. Valeur potentielle

Les dunes peuvent servir d'exemple pour montrer quels types d'habitats sont conservés grâce au pâturage extensif (dunes rases) mais aussi quelles en sont les limites (poursuite de la progression des arbustes dans les pannes).

La conservation des paysages et de la richesse biologique, déjà prouvée par des scientifiques et reconnue par la mesure de classement par l'Etat, confère au site une grande valeur.

Il possède une richesse potentielle supérieure si des mesures complémentaires de gestion sont mises en place (petits travaux sur les pannes et le bourrelet dunaire, entretien des boisements et des brise-vents...).

10°. Attrait intrinsèque

L'attrait majeur du massif dunaire résulte dans la complémentarité des milieux situés entre le bord de mer et les plus hautes dunes perchées, en limite du bocage.

La diversité de l'avifaune et de la flore à différentes saisons, et la possibilité de parcourir le site en profondeur sur les sentiers ou à travers les vastes pelouses, contribuent à le rendre plus attractif.

Ces espaces ouverts, à l'écart immédiat des grandes agglomérations, la présence de formes naturelles remarquables, rendant compte de la puissance des éléments, en font un lieu de découverte et un site privilégié.

Les critères de RATCLIFFE permettent de mettre en exergue l'intérêt que présente le massif dunaire de BEAUBIGNY - LES MOITIERS D'ALLONNE par la diversité des milieux qu'il abrite.

Constituant l'un des deux seuls sites normands offrant des formes dunaires aussi remarquables que les dunes perchées, associées à d'autres types également intéressants, le massif recèle une richesse intrinsèque qui mérite d'être préservée et accrue.

L'originalité et la rareté de certains modelés, la superficie de l'espace protégé par des mesures foncières ou réglementaires, les menaces qui pèsent sur certains points de la dune bordière (sifflets anthropiques, érosion marine) ou de la dune rase (passages dans les pentes, colonisation des pannes par les arbustes), et la complémentarité avec les espaces littoraux voisins (caps, havres), sont autant de facteurs tendant vers la nécessité de conserver un patrimoine collectif unique.

DEUXIEME PARTIE : PLAN DE GESTION

Le massif dunaire de BEAUBIGNY - LES MOITIERS D'ALLONNE se caractérise par un espace ouvert recelant des valeurs paysagères et écologiques importantes qu'il convient de préserver pour en conserver l'intérêt.

L'objectif majeur du plan de gestion du massif est de contribuer à la conservation et à la réhabilitation du patrimoine naturel et en particulier de la diversité biologique.

La gestion d'un milieu naturel protégé exige une attitude active destinée à conserver et à augmenter sa valeur patrimoniale.

Le plan de gestion doit permettre d'assurer une continuité et une cohérence de la gestion dans l'espace et dans le temps. Une fois élaboré, il devient la référence constante et aucune modification majeure ne devrait s'avérer nécessaire dans les objectifs.

Néanmoins, le plan de gestion n'est qu'un outil pratique. Il doit optimiser la mise en oeuvre des ressources humaines et budgétaires et tirer profit de toute expérience positive ou négative pour la conservation du patrimoine naturel.

Le plan de gestion est établi pour une durée d'environ cinq ans. Les techniques mises en oeuvre et les projets peuvent être transformés en fonction de nouvelles connaissances acquises et des résultats du premier plan quinquennal. Le plan de gestion n'est pas un document figé, car les connaissances et la réflexion évoluent.

La conservation du patrimoine n'induit aucunement une attitude figée du gestionnaire, mais signifie que l'objectif majeur est de préserver une richesse paysagère et écologique en cherchant à accroître sa diversité par des mesures dynamiques appropriées qui seront développées dans les paragraphes ultérieurs.

A - Contraintes

Des facteurs écologiques, essentiellement constitués par l'érosion marine et la dynamique végétale puissante, élément de banalisation du patrimoine naturel, ainsi que des facteurs anthropiques, représentés par la fréquentation humaine qui se concentre en certains endroits, constituent des contraintes incontournables pour le gestionnaire.

Le plan de gestion doit tenir compte d'un certain nombre de contraintes, d'ordre strictement écologique ou anthropique. Ces contraintes doivent tout d'abord être listées pour prendre conscience de leur existence. C'est seulement ensuite que les objectifs de gestion sont fixés.

1°. Facteurs écologiques

Erosion marine : Cette contrainte s'applique uniquement à la dune bordière qui subit de plein fouet les assauts des vagues, dont la puissance est accrue en cas de vents forts de sud-ouest ou de nord-ouest conjugués à une dépression atmosphérique et à une marée de fort coefficient.

Les surcotes observées lorsque ces trois paramètres vont de pair engendrent un démaigrissement de la haute plage et une plus vive attaque par les houles très cambrées, destructrices, du cordon dunaire. Le démaigrissement et le recul sont d'autant plus importants dans le cas de tempêtes répétées.

Les oyats et le chiendent, pourtant très bien adaptés à ces conditions difficiles, ne peuvent pas se maintenir dans un tel contexte.

L'érosion marine n'est pas un facteur facilitant la diversité floristique, car elle empêche la formation des dunes embryonnaires. Lors de l'état initial, il a été noté de telles dunes sur le seul secteur nord de Surtainville.

Aucune solution à ce phénomène ne peut être apportée dans l'immédiat. L'on constate que les quelques rochers parsemés sur l'estran semblent atténuer l'effet des houles sur le cordon situé en face.

Une étude, la première du genre menée en France, est en cours de réalisation sur la côte ouest du Cotentin (de Carteret au Bec d'Andaines) pour proposer un schéma d'ensemble sur la défense contre la mer.

Même si les dunes d'Hattainville ne sont pas abordées au cours de cette étude, il sera bon d'intégrer au plan de gestion les résultats obtenus sur des sites comparables.

Dynamique végétale : Le développement de la végétation buissonnante depuis que la pression de pâturage est plus faible, est un facteur d'appauvrissement floristique et d'homogénéisation des panes.

Au vu des conditions difficiles de survie pour les végétaux, seuls les plus résistants se maintiennent, et supplantent les autres par un système racinaire plus puissant, par un mécanisme de reproduction plus efficace ou par un recouvrement au sol prépondérant, interdisant la concurrence avec d'autres espèces.

Les espèces qui dominent créent des conditions écologiques autour d'elles qui leur conviennent, notamment au niveau de la qualité du sol, interdisant progressivement aux autres de s'installer.

L'homme doit donc intervenir pour modifier ce qui nous apparaît comme un déséquilibre. L'appauvrissement végétal a pour conséquence, nous l'avons vu, un appauvrissement animal.

Même si les bovins et les chevaux ne permettent pas de maintenir les pannes aussi diversifiées que souhaité, leur présence est indispensable pour garantir la qualité des pelouses rases.

Les lapins contribuent à l'entretien des dunes rases, mais les trous qu'ils creusent, lorsque ceux-ci sont trop nombreux, peuvent mettre en cause la pérennité de leur état.

2°. Facteurs anthropiques

Fréquentation humaine : La concentration humaine aux abords des aires de stationnement (la plupart des personnes se rendent à la plage) montre la limite des aménagements peu agressifs protégeant les secteurs les plus sensibles.

Les ganivelles, qui souffrent du vent et des brusques apports de sable, sont parfois enjambées par les promeneurs pour découvrir ce qu'elles protègent. Le résultat en est, avant réparation, une zone ouverte parcourue par le public qui remet en cause l'aménagement initial.

Globalement, la fréquentation humaine fragilise certains équipements et oblige le gestionnaire à un entretien (clôtures) ou un remplacement (balises) fréquent.

Le vandalisme est quasiment absent du massif. Le local à poubelles a dans le passé fait l'objet de vols sur les containers à ordures (tonneaux). La solution actuelle empêche le renouvellement d'un tel fait.

Les crêtes de dunes, les fortes pentes et les dunes perchées, même si elles ne sont pas beaucoup fréquentées, sont plus fragiles au passage répété des promeneurs. La table d'orientation dominant le C.D. 242 est d'ailleurs déchaussée et les sentiers y conduisant à partir de la dune rase sont dévégétalisés. Un circuit différent sera proposé pour réduire cette dégradation superficielle.

Il est difficile de quantifier la fréquentation sur le site. L'observation des principaux accès permet de constater l'accroissement du nombre de voitures à partir de Pâques, jusqu'en septembre. Il n'est pas rare de compter près de 250 véhicules le long du C.D. 242 en période estivale ou lors des grandes marées.

Le chiffre maximal de 3.000 personnes sur le site peut être avancé si l'on comptabilise les plagistes.

Le petit bois au sud du massif est fréquenté bien plus régulièrement par une population marginale. La fréquentation du massif est donc essentiellement estivale et se concentre autour des principaux accès.

L'attrait de la plage est très fort, l'intérieur du massif étant fréquenté par une population plus sensible à la nature (adeptes de la promenade à pied) qui recherche les points hauts (table d'orientation).

Pollution des plages : L'abondance des détritiques sur les laisse de mer, en fonction des saisons et des courants, procure une gêne aux promeneurs et peut provoquer des blessures.

Les éléments les plus légers (boîtes en polystyrène) sont transportés par le vent dans les dunes. Au vu de la superficie du site, le garde, employé à mi-temps, ne peut pas tout

nettoyer. Des chantiers de bénévoles sont alors envisageables pour enlever du massif et de la plage tous ces détritiques qui s'accumulent au fil des tempêtes.

La pollution par les hydrocarbures a déjà été observée (un cas en mai 1992), suite au dégazage de pétroliers au large. Il faut alors éventuellement attendre les marées de mortes-eaux pour nettoyer la plage.

3°. Facteurs juridiques

Les dunes d'Hattainville sont situées dans un site classé au titre de la Loi du 2 mai 1930. Tout projet d'aménagement est donc soumis à une demande d'autorisation de la Direction Départementale de l'Équipement après avis du Maire de la Commune, de la Direction Régionale de l'Environnement, et du Service Départemental de l'Architecture.

Les projets d'aménagement consistent seulement ici à la pose ou à la réfection d'ouvrages légers de restauration dunaire, d'équipements liés à l'accueil du public (escaliers en caillebotis), ou à l'élagage et l'abattage d'arbres morts.

Le S.M.E.T. a conclu des baux, et plus rarement des conventions d'occupation précaire, avec les agriculteurs qui font paître les bêtes dans les dunes de Surtainville et d'Hattainville. Les baux sont soumis au régime du fermage et les exploitants, même s'ils ont conscience de la servitude d'ouverture au public, demandent de pouvoir faire pâturer leur bétail dans les meilleures conditions.

4°. Autres contraintes

Le S.M.E.T. emploie un garde à mi-temps pour surveiller et entretenir les 693 ha acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral sur les sites de SURTAINVILLE, des MOITIERS D'ALLONNE, du HAVRE DE SURVILLE, des DUNES DE LINDBERGH, ainsi que les terrains acquis par le Conseil Général de la Manche à BARNEVILLE-CARTERET.

Même si les dunes ne subissent pas une forte pression touristique tout au long de l'année, il est bien évident que le garde n'a pas le temps de surveiller tous les équipements, de les réparer systématiquement lorsque cela est nécessaire, et d'entreprendre des chantiers importants.

Le doublement du poste est bien entendu nécessaire pour assurer une présence plus régulière sur le massif dunaire. Le S.M.E.T. organise des chantiers regroupant la plupart des gardes de la Manche (4 personnes/5) pour entreprendre des actions (aménagement de siffle-vents, enlèvement des anciennes clôtures).

L'encadrement est assuré par l'un des gardes connaissant déjà les principales techniques de réhabilitation dunaire et par le Chargé d'Études du S.M.E.T., responsable des gardes.

L'appel ponctuel à l'association A.L.F.A. (Atelier Littoral Formation Animation), basée à BOULOGNE-SUR-MER et constituant l'unité de formation des gardes du Conservatoire à l'échelon national, permettrait de perfectionner les personnels sur toutes ces techniques.

B - Objectifs de gestion

La gestion doit tendre vers quelques objectifs visant à conserver le patrimoine existant, à réhabiliter des milieux dégradés, à maîtriser la fréquentation humaine dans les secteurs sensibles, et à accroître la richesse biologique.

L'on peut distinguer un objectif principal, qui demeure générique, mais vers lequel il faut tendre pour orienter l'action globale du gestionnaire, de plusieurs objectifs secondaires, plus précis, qui tiennent compte des spécificités du massif dunaire.

1°. Objectif principal

CONSERVER ET REHABILITER LE PATRIMOINE NATUREL DU MASSIF DUNAIRE

Le Conservatoire de l'Espace Littoral est dépositaire et garant d'un patrimoine unique au plan biologique et paysager.

Comme nous l'avons vu dans la première partie, ce paysage est le résultat d'actions anthropiques ancestrales. Si les modes de gestion anciens, qui maintenaient ce paysage à un stade particulier, commencent à régresser, il est temps de prendre conscience de la nécessité de relayer cette intervention mécanique pour en conserver les grandes lignes.

Plus précisément, les hommes ont très tôt défriché de vastes territoires, comme les dunes, pour les rendre cultivables et pour y installer des animaux. Les habitants coupaient régulièrement le bois poussant à l'abri des pannes pour alimenter leurs fournils et leurs cheminées.

Le paysage ouvert à perte de vue, ce qui frappe d'ailleurs toute personne arrivant sur le site par le C.D. 242, doit être maintenu. Le pâturage actuel ne suffit pas à empêcher les arbustes d'étendre leur emprise.

Le développement du tourisme depuis une trentaine d'années, aussi bien durant les congés estivaux que lors des week-ends, a accru la pression sur le massif et a logiquement déclenché des actions préjudiciables au maintien de la couverture végétale.

L'érosion éolienne est le facteur principal d'entretien de ces petits secteurs dégradés. Des actions de restauration ou de réhabilitation sont donc à mener sur l'ensemble du site. Au vu de la superficie de ce dernier, cet objectif à long terme doit être constamment poursuivi.

Il est donc important de spécifier, dans les objectifs secondaires, par ordre hiérarchique, ce qui est sous-tendu par cet objectif principal.

2°. Objectifs secondaires

Maintenir les paysages typiques du massif dunaire

Les grands ensembles paysagers constituant le massif sont désormais bien connus : dunes bordières, dunes rases (avec leur cortège de pannes plus ou moins colonisées par les arbustes, de secteurs boisés en carrés ou en brise-vents, et sous forme de dunes longitudinales ou en râteau), dunes perchées.

Le paysage est l'élément le plus attractif pour la plus grande partie du public qui parcourt le site, soit directement, soit à partir de la plage. Cet objectif n'est pas difficile à maintenir, car l'évolution de la végétation arbustive, contrariée par les conditions météorologiques, est très lente.

La dune bordière, soumise à des processus sédimentaires particuliers, bien que soumise ponctuellement à une forte érosion marine, demande uniquement une intervention pour stopper l'effet de la majorité des sifflets.

Accroître la diversité écologique du massif dunaire

Nous avons constaté, dans la première partie, que la richesse botanique est importante.

La richesse avifaunistique est plus concentrée sur l'estran sableux, et la plus grande diversité d'oiseaux est observée au niveau de la lisière avec le bocage, en limite est du site.

Il est bon de conserver, là où la dune bordière est la moins fréquentée, c'est-à-dire à mi-chemin entre deux accès routiers, quelques siffle-vents qui sont générateurs d'une diversité botanique.

En effet, lorsque le sable est à nu, le vent le transporte vers l'arrière sous forme d'une langue qui est colonisée au fur et à mesure qu'elle se déplace par les espèces pionnières typiques (oyat, chiendent, cakilier, laïche des sables).

Les panes de la dune rase, qui contiennent dans le sol un peu plus de fraîcheur, abritent des arbustes et des arbres. Après sélection des lieux d'intervention, il est recommandé d'ouvrir des petits bosquets actuellement trop touffus, d'enlever localement une pellicule de sol pour favoriser l'apparition d'une flore conquérante, et d'éclaircir des zones où une seule espèce couvre le terrain pour favoriser la concurrence avec d'autres.

Le secteur nord d'Hattainville recèle de nombreuses dunes éclatées (caoudeyres). Il est possible de profiter de leur abondance pour expérimenter des plantations sur les pentes avec diverses espèces en densité variable.

De véritables chantiers sont donc à lancer pour couvrir la plupart des zones intérieures dégradées pendant la durée normale du plan de gestion (5 ans).

Le maintien d'une ou deux zones en l'état est intéressant pour observer la reconquête naturelle par les plantes psammophiles, à condition que la zone nue soit interdite d'accès pour les animaux et les piétons.

Les dunes perchées contiennent un certain nombre de boisements monospécifiques (pins noirs et cyprès de Lambert) dont le traitement est urgent.

- * Beaucoup de sujets n'ont pas supporté les conditions climatiques. L'abattage des arbres morts et l'élagage des autres sont indispensables pour favoriser l'apparition de sujets indigènes dans les secteurs les plus propices à leur croissance. Pour localiser ces endroits, il suffit d'observer l'état des arbres existants.

L'accroissement de la richesse faunistique, et notamment aviaire, sur le massif dunaire, et non plus seulement l'estran, est lié aux aménagements précédemment avancés pour augmenter l'intérêt botanique.

Un bois quelque peu éclairci facilite la présence régulière, voire la nidification, de nombreux passereaux. Le maintien de quelques arbres morts dans le boisement de pins noirs favorise la présence de la huppe.

De même, le maintien de zones rases est propice à la venue du traquet motteux. La superficie acquise par le Conservatoire de l'Espace Littoral, qui ne s'étend pas uniformément sur la même profondeur, ne dispose pas d'un potentiel extraordinaire suivant les membres du Groupe Ornithologique Normand consultés. Les sites de Surville et de Lindbergh, rattachés à des havres, sont bien plus riches.

Accueillir un public diversifié et favoriser sa répartition rationnelle sur le site

Le Conservatoire de l'Espace Littoral a pour mission, parallèlement à celle d'acquérir des sites remarquables, d'ouvrir ses terrains au public, dans la mesure où cela est possible.

La majeure partie des sites sont entièrement ouverts ; quelques restrictions s'appliquent dans les cas de richesse biologique particulière ou de fragilité des sols, où une forte fréquentation humaine serait de nature à remettre en cause le devenir du site.

La sensibilisation du public le plus large est déjà menée grâce au Syndicat Mixte d'Equipe Touristique (S.M.E.T.) de la Manche qui édite plusieurs dépliants où figurent des itinéraires de découverte du massif d'Hattainville.

Ces itinéraires sont balisés sur le terrain au moyen de poteaux en bois, visibles de loin en loin, sur lesquels sont apposées des plaquettes de couleurs différentes correspondant à divers parcours.

Ces sentiers, qui ne portent pas atteinte à la qualité des pelouses rases, mais qui sont plus délicats à tracer lorsque la pente est forte, permettent de mieux répartir la fréquentation sur l'ensemble du site et de ne pas la concentrer en de trop rares endroits.

Il existe malgré tout des points de concentration logiques auprès des stationnements et dans la dune bordière, où les sifflets sont pratiques pour s'abriter du vent.

Le massif dunaire est un patrimoine collectif que chacun peut donc découvrir en respectant les clôtures et le bétail. Il est plus difficile, lorsque le garde est absent, et au vu de la superficie que ce dernier doit couvrir, d'amener les promeneurs à obéir à ces règles et à ne pas dévaler les pentes dénudées.

Cependant, la plupart des personnes qui fréquentent le site savent adopter un comportement correct. Quelques perfectionnements sont à apporter pour mieux maîtriser la fréquentation dans les secteurs les plus sensibles ou fragiles.

Le S.M.E.T. organise chaque année une exposition sur la richesse biologique de la dune dans le bourg d'Hattainville, afin de porter à connaissance du plus grand nombre les particularités du massif.

L'étude de Monsieur PROVOST, à laquelle nous avons fait largement référence dans la première partie, prouve l'intérêt régional du site.

Un public naturaliste limité s'intéresse régulièrement au secteur. Le public scolaire vient parfois à partir du printemps. Il est recommandé de développer ces deux derniers types de fréquentation, pour participer à l'éducation des futurs adultes dans le respect de leur environnement, et pour éventuellement assurer grâce aux associations de protection de la nature un suivi scientifique du site pouvant guider la gestion botanique.

Les objectifs de gestion reconnaissent le grand intérêt actuel du massif dunaire de BEAUBIGNY - LES MOITIERS D'ALLONNE et proposent des pistes logiques pour guider l'action à moyen terme du gestionnaire.

Les contraintes qui s'appliquent sur le site sont parfois difficiles à supprimer. L'on se heurte, soit à des phénomènes naturels de grande ampleur dont les causes et les

mécanismes d'entretien sont mal connus (érosion marine), soit à des phénomènes anthropiques dont l'encadrement nécessite une plus grande charge de personnel et un investissement important en travaux (gestion des pannes, nettoyage des plages et des dunes, travaux d'élagage et d'abattage).

Il est donc nécessaire de préciser un échéancier dans les tâches à réaliser par le gestionnaire, aidé en cela par le Conservatoire quand cela s'avère indispensable.

La contrainte de la dynamique végétale peut être supprimée en y mettant les moyens, de même que pour la formation des personnels.

Il est important que le garde du massif s'investisse dans l'application du plan de gestion, en signalant au Chargé d'Etudes du S.M.E.T. les besoins en matériel et en personnel dans le cas de chantiers, en l'informant du degré d'avancement des travaux de restauration qu'il entreprend lorsqu'il est seul sur le site, et en lui signalant tout phénomène particulier, non abordé dans le présent document et qui nécessite une intervention.

Le Conservatoire de l'Espace Littoral apportera, dans la mesure de ses possibilités, des réponses aux questions posées, ou fera appel à un prestataire extérieur. La plus grande collaboration entre le S.M.E.T. et le Conservatoire est souhaitée, en dehors des réunions annuelles du comité de gestion.

Au regard des objectifs précités, la gestion actuelle souffre du manque de diversification des milieux naturels, et notamment des pannes.

Un effort important a été mené par le S.M.E.T. en matière de restauration du caractère ouvert du site (enlèvement de clôtures). Des aménagements d'accueil du public ont été effectués (passages d'hommes pour accéder aux parcelles pâturées).

Des améliorations doivent intervenir rapidement en ce qui concerne le traitement des cyprès de Lambert, le confortement des principaux sifflets, et le suivi du pâturage.

L'appétence varie en fonction du sol, et des zones sont parfois surpâturées au détriment d'autres. Il serait bon de veiller à établir une rotation des animaux sans poser de nouvelles clôtures, mais en essayant de fixer les bêtes en des endroits différents par des abreuvoirs ou du fourrage par exemple.

Enfin, une bande-test en exclos, clôturée sur une vingtaine de mètres de largeur, perpendiculairement au rivage, pourrait être installée pour mesurer concrètement les effets du pâturage et de l'abandon total (suivi scientifique à l'appui).

C - Les moyens a mettre en oeuvre

Un certain nombre de travaux sont à mener rapidement pour stopper une dégradation anthropique ou freiner les effets de facteurs naturels.

1°. Rappel des travaux déjà réalisés

Des plots ont été posés à SURTAINVILLE dans les années qui ont suivi les premières acquisitions (début des années 80). Ces plots n'ont presque pas été vandalisés, mais le redressement ou le remplacement de certains d'entre eux s'avère aujourd'hui nécessaire.

Un programme de travaux important a été réalisé par le Conservatoire sur le site des DUNES D'HATTAINVILLE en 1989 : pose de ganivelles à mi-pente au sud du C.D. 242 et aux abords de l'accès à la plage par ce même C.D., réalisation d'une aire de stationnement à l'extrémité de cette voie, aménagement d'une cale d'accès à la plage, divers ouvrages de restauration dunaire.

Si l'aire de stationnement doit rester en l'état pour ne pas plus en marquer l'empreinte dans le paysage par d'éventuelles plantations, les ouvrages de réhabilitation dunaire doivent absolument être revus et confortés, leur efficacité étant parfois mise en cause. La cale d'accès a souffert lors d'une tempête et doit également être renforcée.

Des travaux ont été menés par le Conseil Général au nord de SURTAINVILLE et près de la vieille église en 1991. Les clôtures doivent à notre sens être renforcées à SURTAINVILLE pour faciliter la restauration des plages d'envol. Ce travail doit aussi être accompagné de chantiers de plantations.

A CARTERET, l'escalier pourrait lui aussi être renforcé au risque d'être déchaussé lors d'une tempête ou par l'usure des petites pièces de bois reliant les marches. La chicane mérite un remplacement rapide et des vieux panneaux ou poteaux gagneraient à être enlevés le long de la voie menant à la plage.

2°. Travaux urgents à mener dans l'année suivant l'approbation du plan de gestion (voir cartes A 7 et A 8)

a - Atténuation de l'érosion marine

restauration des siffle-vents par l'implantation de ganivelles croisées. Des panneaux verts "travaux de restauration dunaire - ne pas pénétrer" doivent bien entendu être posés en même temps.

Ce travail a été commencé par les gardes du S.M.E.T. au sud du site, et donne déjà de bons résultats. Un linéaire important de ganivelles avait été posé sous les ordres du Conservatoire du Littoral en 1989, mais leur installation, à mi-hauteur d'une falaise en vive érosion d'une hauteur de 5 à 6 mètres, pour empêcher les promeneurs de descendre à flanc, n'avait pas eu les résultats escomptés.

Le S.M.E.T. a donc commencé à les retirer pour les placer dans les brèches ou siffle-vents.

réaménagement de la zone restaurée par des ganivelles en 1989 de part et d'autre de l'extrémité du C.D. 242.

Il s'agit de repositionner les ganivelles penchées, d'en remettre de nouvelles pour retrouver des rangées complètes, et de renforcer l'imperméabilité à partir de la plage en

préservant un passage bien encadré pour empêcher que les promeneurs se dirigent vers un sifflet proche.

Ainsi, l'extrémité la clôture en fil lisse qui guide les promeneurs vers le sud doit être retirée pour éviter, comme actuellement, de "libérer" les piétons au niveau d'un sifflet qu'ils empruntent naturellement pour accéder à la plage.

b - Diversification botanique

éclaircie de la panne principale en forme de croissant au sud du C.D. 242.

La gestion de cette dépression doit viser à diversifier les micro-milieus en favorisant l'apparition d'espèces nouvelles. L'arrachage des jeunes plants en périphérie d'un massif de troènes est le moyen le plus radical de limiter leur extension.

arrachage des arbres morts et élagage des sujets sur pied en n'omettant pas de laisser malgré tout quelques individus morts sur pied, pour laisser à l'avifaune habituée à ces troncs la possibilité de se nourrir de vers ou de se loger.

Le débardage des cyprès de Lambert morts pose un sérieux problème d'accès pour certains. Le travail doit d'abord être mené sur les sujets les plus accessibles à un véhicule ou un tracteur.

Il est recommandé d'emmener les chablis et les branches mortes à l'extérieur du site et de ne pas les brûler sur place. Les branches peuvent aussi être employées pour participer à la fixation du sable dans les brèches.

c - Accueil du public

consolidation de la table d'orientation afin d'éviter à terme son basculement. La végétation n'existe plus au pied et le vent affouille les poteaux, pourtant solidement ancrés. La plantation d'arbustes pour éviter le piétinement est à mener pour préserver ce remarquable point d'observation. La table d'orientation peut également être déplacée de quelques mètres, légèrement en arrière de la rupture de pente. Une information supplémentaire pourrait être apportée sur la lecture de paysage notamment, mais cela demande l'implantation d'un nouveau panneau.

Dans le prolongement de cette réflexion, l'accès aux véhicules à proximité de la table est possible par un chemin communal. Une barrière a été installée, juste après l'accès à une carrière de sable implantée sur un terrain communal, mais elle demeure fréquemment ouverte. Quelques véhicules peuvent ainsi se garer sur un champ à l'abandon, dont l'entretien gagnerait à être suivi pour permettre à des groupes de pique-niquer sur ce point dominant (voir carte A 9). Les véhicules ne doivent pas pouvoir pénétrer au-delà de la barrière, quitte à aménager avec l'accord de la commune un stationnement attractif (plots, tables de pique-nique...). Le nettoyage des parcelles voisines serait alors indispensable, de même que l'entretien des haies. Selon le garde, une ou deux parcelles pourraient être utilisées en pépinière de plantes dunaires (pour la dune rase).

mettre en place un nouveau tracé piétonnier d'accès au point culminant dans le prolongement de la proposition précédente. Le passage des promeneurs sur les pentes fortes engendre rapidement la disparition de la végétation fixatrice.

Un tracé plus long, plus sinueux, est à rechercher pour limiter ces effets. Un balisage plus marqué dans le paysage peut contribuer à réussir ce travail.

Tous ces travaux, dont certains demandent un investissement important, seront pris en charge par le S.M.E.T. et le Conservatoire de l'Espace Littoral suivant un accord préalable. Il est possible de faire appel à des entreprises extérieures pour remplir le contrat.

légende

- Route goudronnée
- Sentier
- Dépression
- Habitation
- Parking
- Cours d'eau

- Route carrossable
- Clôture
- Point coté
- Camping
- Aménagement en cours
- Panne

- De 0 à 10 m.
- De 10 à 15 m.
- De 15 à 20 m.

Principales lignes de crête

- Convexité

- Peu importante
- Importante
- Très importante

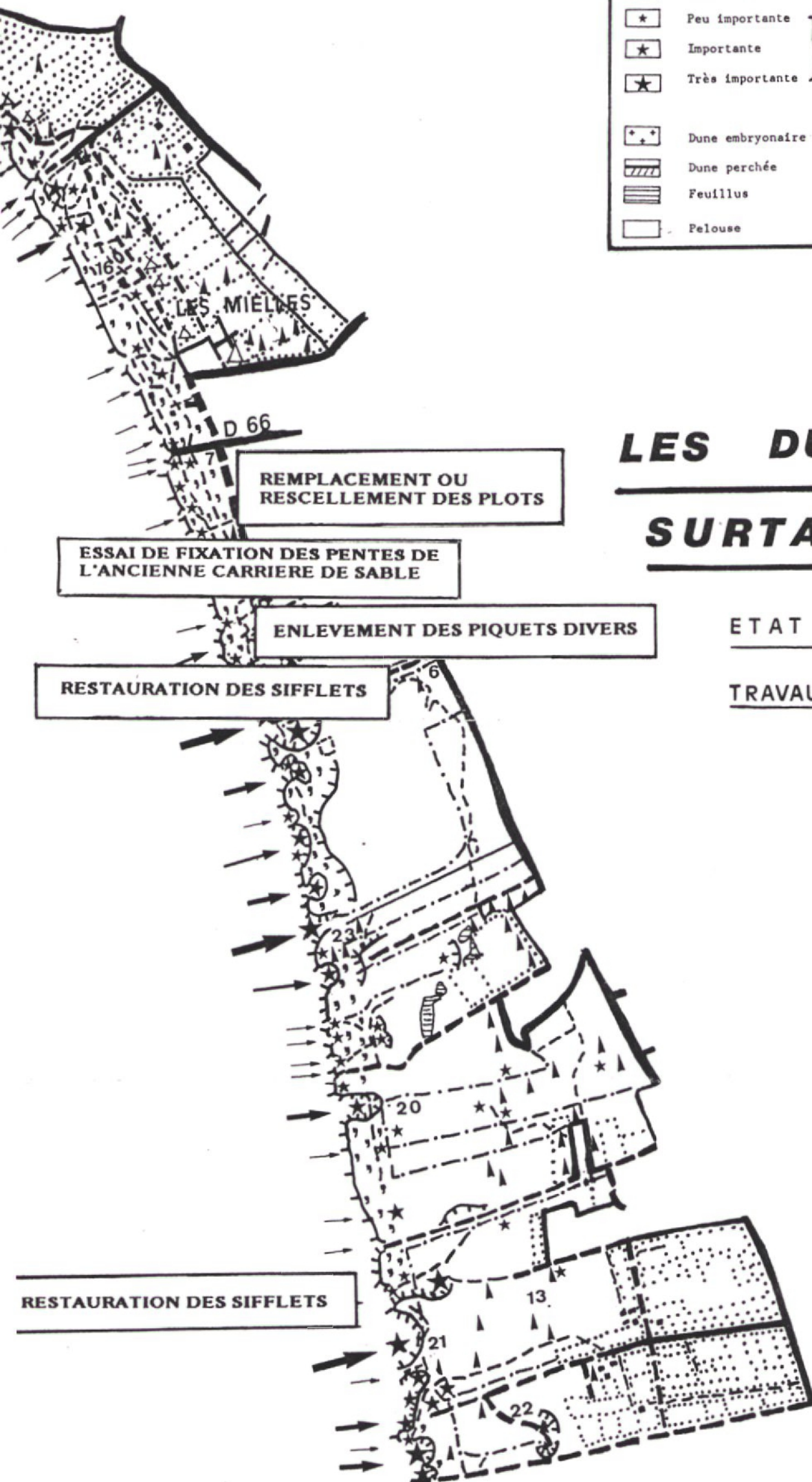
Dégradation dunaire

- Dune embryonnaire
- Dune perchée
- Feuillus
- Pelouse

- Notable
- Peu important
- Important
- Très important

Siffle-vent

- Dune vive
- Mielle
- Conifères
- Buisson



LES DUNES DE SURTAINVILLE

ETAT INITIAL

TRAVAUX A REALISER

0 250m

CARTE A7



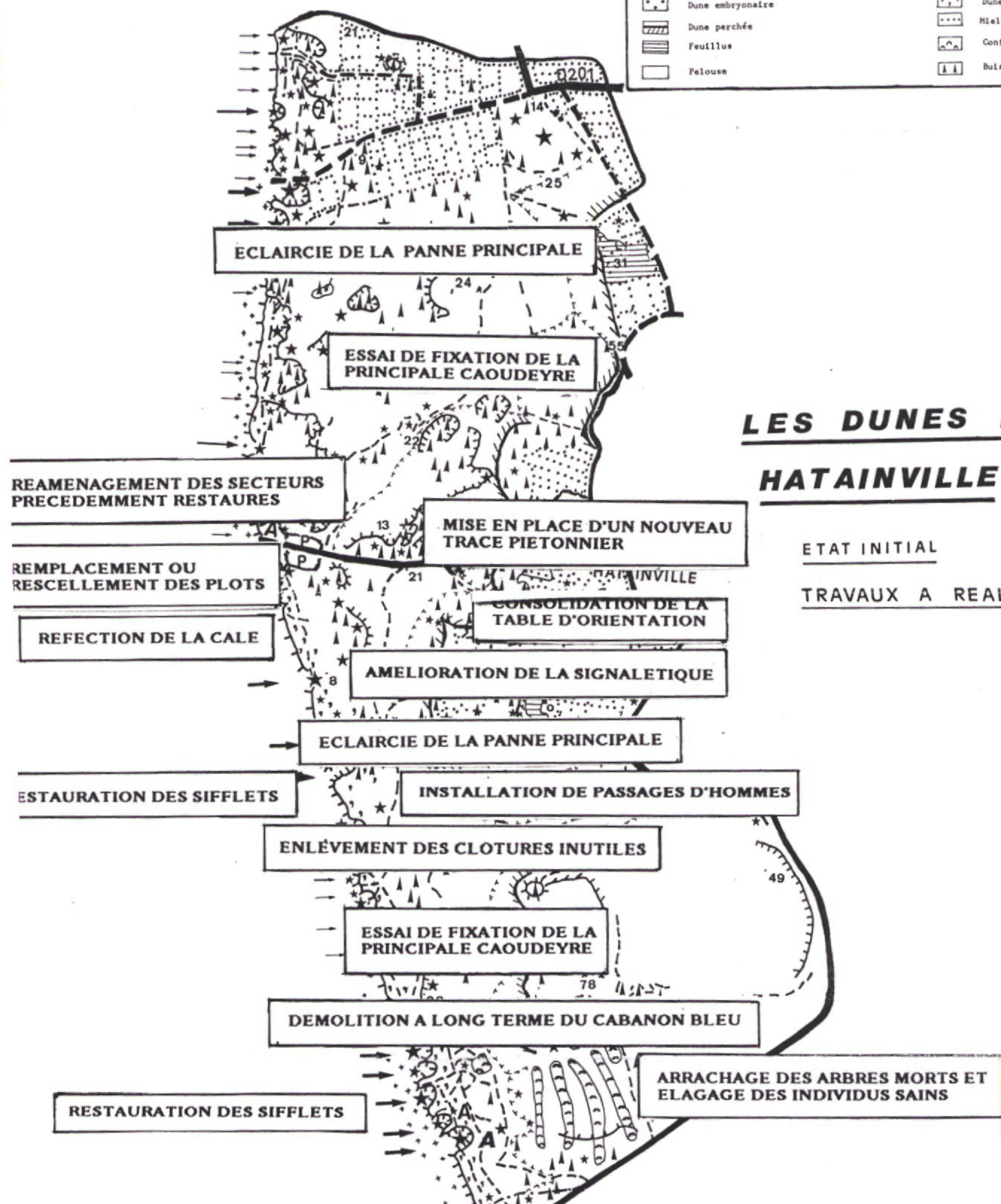
	Sentier		Clôture
	Dépression		Point coté
	Habitation		Camping
	Parking		Aménagement en cours
	Cours d'eau		Panne
	De 0 à 10 m.		Notable
	De 10 à 15 m.		Peu important
	De 15 à 20 m.		Important
	Convexité		Très important
	Peu importante	Siffle-vent	
	Importante		
	Très importante		
	Dune embryonnaire		Dune vive
	Dune perchée		Mielle
	Feuillus		Conifères
	Pelouse		Buisson

légende

LES DUNES DE HATAINVILLE

ETAT INITIAL

TRAVAUX A REALISER



0 250 m

CARTE A8

3°. Travaux moins urgents à mener dans le courant des deux premières années

a - Atténuation de l'érosion éolienne

essai de fixation des deux principales caoudeyres, l'une étant située au nord du C.D. 242, l'autre au sud (voir cartes).

Les autres caoudeyres seront restaurées au fur et à mesure de la disponibilité des gardes et des opportunités d'organisation de chantiers de bénévoles.

Des entreprises intermédiaires seraient en outre capables, après quelques heures de formation, de mettre en oeuvre des programmes importants de plantations. Le coût serait bien entendu beaucoup plus élevé, eu égard à la main d'oeuvre nécessaire.

b - Diversification botanique

poursuite de la diversification des pannes dans un souci d'accroissement de la richesse floristique. Là aussi, il est préférable d'exporter les résidus de bois et de broussailles.

c - Accueil du public

amélioration de la signalétique sur le parking situé à la sortie du bourg d'Hattainville, un des meilleurs panoramas sur les dunes, et au demeurant fort bien entretenu par la commune des MOITIERS D'ALLONNE.

L'installation pérenne d'un panneau d'information sur cette aire très prisée des touristes semble intéressante. Ce panneau pourrait offrir un plan de situation du massif, la description des principaux types de dunes, et quelques photographies représentatives de la richesse biologique.

Afin de ne pas laisser se superposer deux générations de panneaux du Conservatoire du Littoral sur le site, il est recommandé d'enlever les anciens panneaux (écriture blanche sur fond marron) pour ne laisser en place que les nouveaux.

remplacement ou rescellement des plots à l'extrémité du C.D. 242.

installation de passages d'hommes pour franchir les clôtures. Ce travail est également mené par le S.M.E.T. Une belle réalisation est visible au sud du massif, derrière le bois de pins.

d - Réparations diverses et menus travaux

réfection de la cale à la suite de l'affouillement ayant entraîné un affaissement de l'ouvrage (dénivellation d'environ 40 cm) lors d'une tempête au cours de l'hiver 1989-1990.

réfection des clôtures dans les cas où les agriculteurs n'ont pas leur entretien à leur charge (voir le contenu des baux et des conventions d'occupation précaire).

enlèvement des clôtures, là où elles sont inutiles aujourd'hui. Ce travail de grande ampleur, au vu du linéaire important et de l'énergie qu'il faut déployer pour arracher les piquets solidement fichés en terre, a été bien commencé par le S.M.E.T. qui organise des chantiers de gardes. Les dunes retrouvent ainsi progressivement leur caractère d'espace ouvert sans aucun obstacle à la vue.

enlèvement des piquets divers en fer ou en bois, reliés par de vieux fils ou non, afin de limiter le risque d'accident par les promeneurs (notamment auprès de la table d'orientation) et pour ôter de la vue ces éléments hétéroclites.

démolition du cabanon bleu situé sur la hauteur, juste devant (à l'ouest immédiat) le bois de pins. Ce travail est cité pour mémoire et doit être effectué à long terme car un

accord lie le Conservatoire de l'Espace Littoral à l'ancien propriétaire stipulant que le bungalow ne peut pas être démoli du vivant de ce dernier. D'après des informations récentes, le propriétaire est décédé depuis environ 2 ans : la démolition ou la réutilisation de l'édicule est donc possible.

D - Surveillance et entretien

Des moyens humains supplémentaires sont indispensables pour mettre en pratique le plan de gestion et assurer ses résultats. Le site souffre actuellement du manque de disponibilité du garde.

Les travaux ci-dessus énumérés peuvent être effectués entre les mois de septembre et mai. La période estivale, s'étendant de juin à août, demande au garde une surveillance accrue. Il dispose alors de peu de temps pour effectuer des travaux d'aménagement ou d'entretien sur le site.

Il doit également répondre à de nombreuses demandes émanant des classes primaires ou secondaires (plus rarement). L'animation est donc une tâche primordiale pour le gestionnaire.

C'est à ce dernier d'organiser ensuite la répartition des travaux sur l'année en fonction de la disponibilité de son personnel. La difficulté resurgit de ne disposer que d'un seul mi-temps sur le site.

Les autres gardes de la Manche peuvent bien entendu participer à des chantiers, comme c'est déjà le cas, mais ceux-ci doivent aussi assumer leurs propres travaux et obligations sur leurs sites respectifs.

Il semble que le garde peut passer un jour par semaine, sur chacun des deux secteurs de SURTAINVILLE et HATTAINVILLE, au cours de l'hiver, afin de suivre les travaux de réaménagement (ganivelles) et faire une patrouille sur le site en ramassant les détritus les plus encombrants que le vent a parsemé à l'intérieur du massif.

Au cours de l'été, sa présence est souhaitée 3 à 4 jours par semaine, surtout pour veiller au comportement du public, remettre en place quelques ouvrages qui ont pu être déplacés, vérifier que les balises sont bien en place, ou répondre aux questions des promeneurs.

Le garde a besoin de petit matériel pour remplacer le fil d'une clôture, creuser des trous, élaguer des branches, réparer une ganivelle, planter des arbustes ou en arracher, faire du béton, extraire des piquets, etc...

C'est au garde d'exprimer à son responsable au S.M.E.T. la nature de ses besoins plus précis. Le S.M.E.T. met déjà à disposition du matériel qui tourne chez les différents gardes de la Manche, mais chacun d'entre eux doit disposer d'une caisse dans laquelle il peut ranger tous ses outils.

Dans le prolongement de cette réflexion, l'achat d'un véhicule de service pour le garde s'occupant de ces sites serait bienvenu, étant donné les distances à couvrir et les fréquences d'intervention souhaitables du garde.

La continuation des chantiers de gardes, excellente initiative du gestionnaire, est indispensable pour mener des actions importantes nécessitant beaucoup de bras. Le mi-temps actuel, au vu des autres sites à couvrir par le garde, n'est cependant pas suffisant en période de forte affluence, même si le garde occupe un plein temps durant l'été et un tiers temps au cours de l'hiver. Le poste est donc insuffisant hors-saison.

MASSIF DUNAIRE DE BEAUBIGNY - LES MOITIERS D'ALLONNE

PERIMETRE D'INTERVENTION DU CONSERVATOIRE
DE L'ESPACE LITTORAL

FORTE FREQUENTATION

FAIBLE FREQUENTATION

REPARTITION DE LA FREQUENTATION

AIRE DE STATIONNEMENT

PLATE-FORME D'OBSERVATION

E - Suivi écologique

Le suivi écologique et scientifique est nécessaire pour valider les choix dans les objectifs et les travaux mis en oeuvre, ainsi que pour affiner la gestion quotidienne. Le développement des connaissances sur les ressources naturelles du site peut être assuré par une association locale de protection de l'environnement.

La mise en oeuvre du plan de gestion implique un suivi technique et scientifique.

Le comité de gestion, réunissant le Conservatoire, le S.M.E.T, les communes concernées et tout membre associé dont la présence ou l'audition est souhaitée, apporte un avis lors de sa réunion annuelle sur l'application du plan. Des modifications peuvent donc être apportées si certaines tâches ont été mesestimées ou si une contrainte s'avère plus difficile que prévu à surmonter.

Seulement deux études exhaustives ont été menées au plan biologique sur le site. Le document de Monsieur PROVOST mérite une actualisation pour constater si l'ensemble des espèces qu'il a rencontrées en 1977 sont toujours présentes, et dans la même proportion. Une étude sur deux années, menée par des étudiants de la région permettrait de voir plus clairement en la matière. Il devra bien entendu être tenu compte de la sécheresse des dernières années.

L'inventaire ornithologique, mené par le Groupe Ornithologique Normand, mérite un suivi saisonnier. Un échange de données avec le garde est indispensable, ce dernier disposant des compétences nécessaires.

La diversification botanique des pannes doit amener des espèces à étendre leur territoire ou à s'implanter. Les comptages et de nouvelles périodes d'observation s'avèrent nécessaires pour compléter les données transmises.

Enfin, divers inventaires sont intéressants à mener pour connaître la richesse exacte du site en mammifères, en insectes, en amphibiens et en reptiles.

Des associations locales de protection de l'environnement pourraient mener ce travail, à titre onéreux bien entendu, au vu de l'ampleur du territoire à couvrir.

Le garde peut également suivre l'évolution des principales brèches en implantant des repères (piquets en bois), afin de suivre les variations de niveau du sable.

Un suivi photographique peut être mené tous les deux ans sur les pannes, au fur et à mesure des aménagements. Des prises de vues aériennes régulières permettraient aussi d'avoir une meilleure vision du site, les clichés pouvant être utilisés à des fins touristiques par l'Office du Tourisme départemental.

F- Evaluation périodique

Le comité de gestion déjà en place doit être dynamisé et davantage impliqué dans les travaux et les actions courantes. Il doit être le point de convergence des remarques et faciliter la communication entre les divers partenaires.

Le plan de gestion n'est pas un document figé. Le comité de gestion donne aussi son avis sur la manière avec laquelle sont réalisés les aménagements par le Conservatoire ou est conduite la gestion sur le terrain.

Un compte-rendu annuel doit être présenté au comité par le gestionnaire, après une éventuelle visite sur le terrain. Une communication peut être faite par le Conservatoire sur le suivi écologique et scientifique.

Ces éléments peuvent amener à des modifications portant sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés ou sur les délais d'application du plan.

CONCLUSION GENERALE

Le massif dunaire de BEAUBIGNY - LES MOITIERS D'ALLONNE a fait l'objet d'importantes acquisitions foncières dans les premières années suivant la création du Conservatoire de l'Espace Littoral.

Le S.M.E.T. a pris la responsabilité de la gestion en 1981.

La mise en place des plans de gestion constitue l'aboutissement de la réflexion que le Conservatoire de l'Espace Littoral a engagée. Elle rejoint d'ailleurs celle de la Conférence Permanente des Réserves Naturelles (C.P.R.N.).

Compte tenu de la politique à long terme du Conservatoire, la prise en compte des contraintes d'ordre naturel ou anthropique, la fixation d'objectifs et la définition de moyens apparaissant comme le moyen de conserver un patrimoine en augmentant sa valeur intrinsèque, constituent le prolongement indispensable de l'action du Conservatoire.

Une dizaine d'années ont donc suffi pour constater que l'absence d'un plan de gestion sur un site comme le massif de BEAUBIGNY était préjudiciable au maintien et à l'accroissement de sa valeur patrimoniale. La colonisation des pannes est un phénomène qui ne peut pas s'apprécier sur deux années, mais qui apparaît nettement, au moyen de photographies aériennes, sur un intervalle de la décennie.

Le site nécessite une gestion plus rigoureuse à partir du secteur sud de SURTAINVILLE, le secteur nord étant bien conservé et demandant uniquement la restauration d'une ancienne carrière de sable, de deux sifflets, et le remplacement de quelques plots.

Il est regrettable de constater dans le secteur sud de SURTAINVILLE que les terrains du Conservatoire ont été morcelés par des clôtures. Le paysage en est d'autant moins attrayant.

L'occupation du territoire par des troupeaux de bovins sous un mode extensif permet la conservation globale du milieu mais des indices de surpâturage sont constatés. Le paysage est moins diversifié que dans les dunes d'HATTAINVILLE, car la pression agricole s'est maintenue régulièrement, et car le relief est bien moins mouvementé.

Le secteur d'HATTAINVILLE présente une palette de milieux plus intéressante. Les dunes prennent un rare développement et la présence de belvédères accentue l'immensité du paysage, à l'intérieur duquel les limites exactes sont difficiles à déceler avec les terrains communaux de BEAUBIGNY.

La gestion est aussi basée sur le pâturage extensif, mais la pression est moindre et les pannes sont plus nettement colonisées. Leur richesse est plus grande, mais le travail nécessaire pour empêcher leur banalisation est plus important.

La conséquence d'un arrêt du pâturage serait l'envahissement des zones les plus humides par les arbustes, et la lente progression vers une friche arbustive et arborée plus à l'intérieur, contribuant à un appauvrissement spécifique.

L'homme a voulu maîtriser les effets du vent en plantant des haies de cyprès ou des pins noirs, mais l'inadéquation de l'espèce végétale avec les conditions écologiques locales contraint le gestionnaire à envisager des travaux longs et coûteux pour redonner au site son état initial au fur et à mesure du dépérissement des arbres.

De multiples critères contribuent à rendre ce site unique en son genre. La superficie des terrains, la fragilité des dunes, la rareté de certaines espèces animales ou végétales, permettent de proposer une gestion respectueuse des potentialités du site et pouvant contribuer à son enrichissement.

La gestion la plus efficace ne passe pas nécessairement par des actions d'envergure, mais par l'amélioration des micro-milieus, ou par le fait de faciliter la découverte du massif par le public sans remettre en cause les équilibres.

Une meilleure maîtrise des flux humains aux abords des aires de stationnement doit permettre d'éviter des dégradations ponctuelles sur la dune bordière. De même, l'organisation rationnelle des circuits dans les pentes les plus fortes doit conduire à la disparition progressive des sentiers d'accès trop marqués dans le paysage.

Les contraintes ne sont pas toutes maîtrisables, mais leurs effets peuvent être atténués. Une dune vive restaurée, que le public traverse dans des endroits précis, résiste beaucoup mieux qu'une dune rongée par une série de siffle-vents.

Ces derniers ont certes l'avantage de contribuer à une dynamique végétale pionnière à l'arrière, mais sont dangereux à terme pour l'équilibre global du cordon dunaire.

La capacité d'accueil du site est globalement importante, mais il faut encadrer tout particulièrement les zones sensibles que sont les abords des aires de stationnement et les dunes de proximité, les parties pentues, même moins fréquentées à l'intérieur du massif, ainsi que les pannes qui peuvent ponctuellement recéler des espèces floristiques intéressantes.

La gestion du massif de BEAUBIGNY - LES MOITIERS D'ALLONNE doit être évolutive, à l'image du site lui-même.

Le plan de gestion fixe les grands objectifs en guidant le gestionnaire dans son travail. C'est à lui ensuite d'organiser le travail du garde et d'optimiser le temps qu'il peut consacrer au site.

